



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

# CST

## Comité Social Territorial

du 12 juin 2026

**Point n°3 : Plan de Continuité  
d'Activité de la Direction des  
espaces verts et de l'environnement**

**Info Paris**

3975\* ou paris.fr

\* Prix d'un appel local à partir d'un  
poste fixe

Révisions du document :

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications apportées</b>
01	MSGC	24/05/2024	
02	MSGC	05/2026	MAJ préambule, MAJ vulnérabilité DEVE aux tempêtes, MAJ moyens DEVE 2025. Ajout du tableau du PCA DEVE par types de crise

## Préambule

Les autorités municipales ont souhaité disposer d'une boîte à outil pour protéger et maintenir les activités prioritaires de la Ville face à un évènement ou en cas de crise majeure. En 2024, la Secrétaire générale a demandé à chacune des directions de mettre à jour leur plan de continuité d'activités (PCA)<sup>1</sup> en procédant, dans un premier temps, à un recensement de leurs missions prioritaires puis, dans un second temps, en examinant comment ces missions prioritaires pourront être assurées en cas d'indisponibilité :

- Des ressources humaines ;
- Des locaux et des matériels ;
- Des systèmes d'information ;
- Des prestataires et des fournisseurs.

L'objectif du secrétariat général et de son service de gestion de crise (SGC) était de disposer de bases de travail pour élaborer le Plan de continuité d'activités de la Ville de Paris qui a été présenté pour information aux élus et représentants des personnels au Comité social territorial (CST) central du 24 novembre 2025. **Il a été demandé aux directeurs de décliner ce PCA Ville de Paris dans chaque direction et de le présenter pour information dans leurs instances respectives en 2026.**

Dans une démarche de co-construction, une réflexion a été menée par la Mission sécurité et gestion de crise de la DEVE, les services opérationnels et les services supports pour voir si d'autres missions que celles identifiées au moment de la période de la COVID devaient ou non être intégrées dans la mise à jour du PCA de la DEVE, au regard des hypothèses précitées d'indisponibilités.

En effet, chaque direction doit être en capacité de réagir face à tout type de risques, naturels, sanitaires ou sociétaux.<sup>2</sup>

Dès les premiers instants de la crise, le PCA a vocation à prendre le relais de la gestion des activités du quotidien qui ne peuvent plus être assurées normalement.

Mené durant plusieurs mois, ce travail collaboratif et itératif a permis d'identifier au sein de la DEVE une dizaine de missions dites « prioritaires », c'est-à-dire qui ne peuvent être interrompues en cas de crise majeure, principalement pour des raisons de santé ou de sécurité publiques, comme par exemple, les inhumations ou les activités de bûcheronnage ou encore la mise en propreté de nos espaces verts.

Le PCA a également fixé un cadre organisationnel robuste qui permettra à la direction et à l'ensemble des agents de la DEVE de faire face à une situation d'extrême urgence.

---

<sup>1</sup> Note du SG du 03/04/2024.

<sup>2</sup> Par risque naturel, on entend : les risques inondations, mouvement de terrain, sécheresse, météorologiques tempête, neige verglas. Par risque sanitaire, on entend : les risques d'épidémie, de pandémie, liés à des températures extrêmes, liés à des pollutions atmosphériques. Par risque sociétal, on entend : les risques liés aux grands rassemblements, aux violences urbaines et la menace terroriste. Cf. *Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)* disponible sur <https://www.paris.fr/pages/qu-est-ce-qu-un-risque-majeur-5466>

Le travail rigoureux mené par les équipes de la DEVE sera précieux en cas de crise majeure pour prendre les premières mesures d'urgence permettant d'assurer la continuité de nos activités essentielles au service des Parisiennes et des Parisiens.

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
<b>I. Introduction</b> .....	6
<b>1- Définitions</b> .....	6
<b>2- Objet du PCA - Cadre général</b> .....	6
<b>3- Méthodologie d'élaboration</b> .....	7
<b>II. Présentation de la Direction</b> .....	8
<b>1- L'organisation des services</b> .....	8
<b>2- Les missions de la direction</b> .....	8
<b>3- Les référents PCA</b> .....	9
a- Le Référent Continuité d'Activité de la direction :.....	9
b- Les référents techniques.....	9
c- Les agents.....	9
d- Les instances représentatives du personnel.....	9
<b>4- Les dispositifs de gestion de crise</b> .....	10
a- Comment s'organise la gestion de crise à la Ville de Paris ?.....	10
b- Comment s'organise la gestion de crise au sein de la DEVE ?.....	10
c- Comment s'articule la gestion de crise DEVE au sein de la Ville ?.....	10
<b>III. Les scénarios de risques</b> .....	11
<b>1- Le recensement des scénarios de risques tels que présentés dans le PCA de la Ville</b> .....	11
<b>2- Les indisponibilités générées</b> .....	14
<b>3- Caractérisation des scénarios de risques</b> .....	15
<b>Scénario A : Crue de la Seine</b> .....	15
<b>Scénario B : alerte météo : vents forts et orages</b> .....	16
<b>Scénario C : Surmortalité humaine</b> .....	18
<b>IV. Préparation à l'activation du PCA DE LA DEVE</b> .....	19
<b>V. Modalités d'activation du PCA</b> .....	20
<b>VI. Faire vivre le PCA</b> .....	20
<b>1- La mise à jour du PCA</b> .....	20

2-	La révision du PCA.....	20
3-	L'évaluation de la performance du PCA .....	21
VII.	Annexes.....	22
1-	Organigramme DEVE mai 2026.....	22
2-	Principaux moyens disponibles à la DEVE.....	23
3-	Chronogramme crue 2025-2026.....	25
4-	Procédure « 2026_Alerte météo Que faire en cas de risques de vent forts ou d'orages ? » .....	26
5-	Cartographie de la stratégie de continuité d'activités DEVE.....	29
6-	Dispositif de gestion des décès en masse du Service des Cimetières.....	46

## I. Introduction

### 1- Définitions

**Cellule de crise :** Organe central à partir duquel est organisé la gestion de crise, PCA inclus, pour faire face à une situation critique de toute nature.

**Crise :** Situation de rupture dans un fonctionnement habituel, d'origine interne ou externe, susceptible d'entraîner des conséquences gravement dommageables pour la collectivité, ses agents, ses populations et son patrimoine.

**Plan de Continuité d'Activités - PCA :** Ensemble des mesures et procédures documentées visant à assurer le maintien, y compris de façon temporaire et selon un mode dégradé, des missions essentielles ou importantes d'une structure, puis la reprise planifiée des activités.

**Délai Maximal d'Interruption Admissible – DMIA :** Temps pendant lequel la structure peut se passer d'une activité sans être impactée de façon majeure. Il s'agit du délai avant que les impacts défavorables liés à la non-réalisation d'une activité deviennent inacceptables.

**Ressources :** Ensemble des personnels, mais aussi des compétences, biens, locaux, informations, technologies, systèmes d'information, fournisseurs et prestataires dont dispose l'organisation pour fonctionner et atteindre ses objectifs.

**REX ou RETEX (retour d'expérience) :** démarche d'analyse a posteriori (à chaud et à froid) d'une crise (ou d'un exercice de crise) se fondant sur l'analyse des informations collectées dans les aspects technique, humain, événementiel et organisationnel de l'évènement. L'objectif est de capitaliser sur la gestion de crise passée afin de rechercher les meilleures actions correctrices à mettre en œuvre et de valider les actions qui ont fonctionné.

### 2- Objet du PCA - Cadre général

Le présent document « PCA - Cadre général » détermine le contexte et la méthode guidant la mise en œuvre des mesures de continuité des activités des services de la Direction face à des évènements pouvant générer d'importants dysfonctionnements.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) décline les stratégies et dispositions garantissant la continuité et la reprise des activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement le fonctionnement habituel.

La continuité d'activité doit être appréhendée comme une véritable stratégie de gestion de crise. En effet, les crises auxquelles la collectivité peut être confrontée ont en commun de mettre à l'épreuve sa capacité de résilience et de maintien de ses activités de service public.

Le cadre d'élaboration du PCA est collaboratif et opérationnel. Il doit permettre de diffuser une culture du risque commune. Le PCA est complété par une série d'outils de planification opérationnelle (schémas d'organisation, cartographies, fiches procédures, fiches actions, etc.).

Le Plan de Continuité d'Activité doit être conçu comme une boîte à outils à activer pour agir face à des situations exceptionnelles pouvant avoir des impacts sur la disponibilité des ressources de la collectivité.

Le PCA permet souvent de compiler des procédures déjà existantes mais plus ou moins formalisées, afin de planifier à froid une réponse structurée à une situation de crise. Le PCA n'a pas

vocation à résoudre l'évènement, mais bien de permettre le maintien des activités prioritaires de la collectivité. Il doit permettre de répondre à quatre types d'indisponibilités :



Indisponibilité des locaux & matériels



Indisponibilité des RH



Indisponibilité des Systèmes d'Information



Indisponibilité des prestataires et fournisseurs

Ces indisponibilités peuvent résulter d'évènements variés, de la survenance de risques. Elles peuvent être partielles ou totales (situations exceptionnelles).

### 3- Méthodologie d'élaboration

Le PCA renvoie à la crise, à une situation complexe qui perturbe profondément et durablement le quotidien de la collectivité. Aussi, une première phase de réflexion consiste à identifier les différents risques auxquels la direction pourrait être confrontée. Certains d'entre eux sont susceptibles d'engendrer des indisponibilités à l'origine d'importants dysfonctionnements.

L'élaboration d'un PCA repose sur l'implication de l'ensemble des services de la direction. Il est nécessaire de faire adhérer les équipes à la démarche pour établir une procédure réaliste et réalisable, au plus près des contraintes de fonctionnement réel.

Pour cela, un travail de fond est à réaliser sur les missions affectées aux différents services, afin d'établir une cartographie des activités de la direction.

Parmi ces activités, il convient ensuite d'identifier celles qui sont prioritaires. **Une activité prioritaire est une fonction indispensable de la collectivité, soit qu'elle réponde à des exigences légales ou réglementaires, soit que son interruption représente un risque important pour la Ville ou pour la population.** Il est donc indispensable de questionner cette notion au regard des impacts (financiers, sociaux, réglementaires, en termes d'image de la collectivité) en cas d'interruption.

Le fait de ne pas considérer dans le PCA une activité comme indispensable ou prioritaire ne signifie pas qu'elle n'est pas importante, ni qu'elle sera nécessairement interrompue, car cette décision pourra dépendre du degré d'intensité de l'indisponibilité d'une ou plusieurs ressources.

Enfin, les réflexions sont orientées vers la recherche de solutions opérationnelles et concrètes pour maintenir les activités prioritaires. Ces outils sont à concevoir de façon pragmatique pour faire office de supports à la conduite de crise. Ils doivent être compréhensibles par tous et avec un niveau de précision tel que les utilisateurs seront aiguillés, mais garderont une marge de réflexion leur permettant d'adapter l'outil à la situation réelle.

Le PCA est un document qui doit être en constante évolution et faire l'objet de mises à jour régulières. Il est fortement conseillé d'organiser des exercices pour tester la pertinence des actions proposées et identifier les éventuels points bloquants.

## II. Présentation de la Direction

### 1- L'organisation des services

Créée en 1980 sous l'appellation « direction des parcs jardins et espaces verts », rebaptisée « direction des espaces verts et de l'environnement » en 2007, la DEVE gère un patrimoine végétal et arboré de plus de 2800 hectares ouverts 7 jours sur 7 et 365 jours par an, ainsi que 20 cimetières situés, pour 14 d'entre-deux à l'intérieur de Paris et 6 cimetières situés en périphérie dans les départements du 92, 93 et 94. La mise à jour des sites est disponible sur [Les sites géographiques DEVE sur intra-Paris](#)

Aux termes de l'article 1 de son arrêté de structure (dernière version actualisée au 20/07/2023), l'organisation de la DEVE comprend une direction, une sous-direction des ressources et 6 services, dont trois disposent de divisions ou de conservations territoriales : le service de l'exploitation des jardins (SEJ), le service de l'arbre et des bois (SAB), le service des cimetières (SCIM), le service du paysage et de l'aménagement (SPA), l'agence d'écologie urbaine (AEU), le service des techniques du végétal et de l'agriculture (STVA).

L'équipe de direction de la DEVE comprend un directeur et un directeur adjoint, auxquels sont directement rattachés le service communication et animation (SCA) et la mission sécurité et gestion de crise (MSGC), qui a pour tâche de centraliser les événements graves survenus dans la direction, de déclencher et d'organiser les procédures d'urgence, de préparer les plans de crise et de continuité d'activité.

A la sous-direction des ressources sont rattachés 2 services (le service des ressources humaines - SRH et le service du patrimoine et de la logistique - SPL) et 3 bureaux, le bureau de la programmation et de l'exécution budgétaires, le bureau des affaires juridiques et le bureau de la coordination des achats ainsi que la mission funéraire et la mission informatique et numérique.

Au 31 décembre 2025, la DEVE comprend 3102 agents en poste, dont 778 femmes (25,1%) et 2324 hommes (74,9%).

L'organigramme 2026 est en annexe, la dernière mise à jour est disponible sur [Annuaire DEVE](#).

### 2- Les missions de la direction

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est compétente dans trois grands domaines : espaces verts, environnement, affaires funéraires.

Au titre des espaces verts :

- La DEVE est chargée de l'embellissement et de la végétalisation de l'espace public et contribue à la transformation du territoire parisien dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Elle met en œuvre une politique de développement du végétal.
- Elle assure le suivi des grands projets d'aménagement paysager et la mise en place de la politique de conservation et d'amélioration du patrimoine végétal, arboré et immobilier dont elle a la charge.
- Elle développe les conditions de propreté, d'hygiène et de sécurité nécessaires à un accueil optimal du public et des usagers sur l'ensemble des parcs et jardins parisiens.

- Elle crée, rénove, entretient, exploite les parcs, squares, promenades et jardins municipaux, les bois de Boulogne et de Vincennes ainsi que la forêt de Beauregard (78).
- Elle gère et entretient les arbres situés aussi bien dans les parcs, jardins et cimetières que sur l'espace public, le boulevard périphérique et les équipements municipaux (écoles, crèches, centres sportifs, etc.).
- Elle conserve et met en valeur les collections botaniques municipales.
- Elle intervient dans la protection des plantations dans les propriétés privées et, à ce titre, est consultée lors de l'instruction des permis de construire et des permis de démolir.

Au titre de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation durable :

- La DEVE conçoit et met en œuvre une politique d'animation et de sensibilisation à l'écologie urbaine, à l'alimentation et au développement de l'agriculture.
- Elle assure le pilotage des projets de végétalisation participative, de protection de la biodiversité et développe une stratégie d'alimentation durable, de la restauration collective à Paris.

Au titre des affaires funéraires :

- La DEVE gère les cimetières parisiens : gestion des concessions, gestion des espaces et des patrimoines funéraire, immobilier, horticole et arboré.
- Elle contribue à la continuité de la chaîne funéraire, à travers la gestion des convois et des inhumations et le suivi des délégations de service public relatives, d'une part, au service extérieur des pompes funèbres de la Ville et, d'autre part, à l'exploitation des équipements funéraires, dont le crématorium du Père-Lachaise et la chambre funéraire des Batignolles.

### 3- Les référents PCA

#### a- [Le Référent Continuité d'Activité de la direction :](#)

Il s'agit du responsable de la mission sécurité et gestion de crise, rattachée à l'équipe de direction de la DEVE.

#### b- [Les référents techniques](#)

Il s'agit des chefs et des adjoints aux chefs des 7 services opérationnels de la DEVE : le service de l'exploitation des jardins, le service de l'arbre et des bois, le service des cimetières, le service du paysage et de l'aménagement, l'agence d'écologie urbaine, le service des techniques du végétal et de l'agriculture et le service du patrimoine et de la logistique, rattaché à la sous-direction des ressources.

#### c- [Les agents](#)

Si besoin, sur décision des chefs et des adjoints des services, peuvent être désignés un ou plusieurs référents PCA au sein des divisions ou des conservations territoriales.

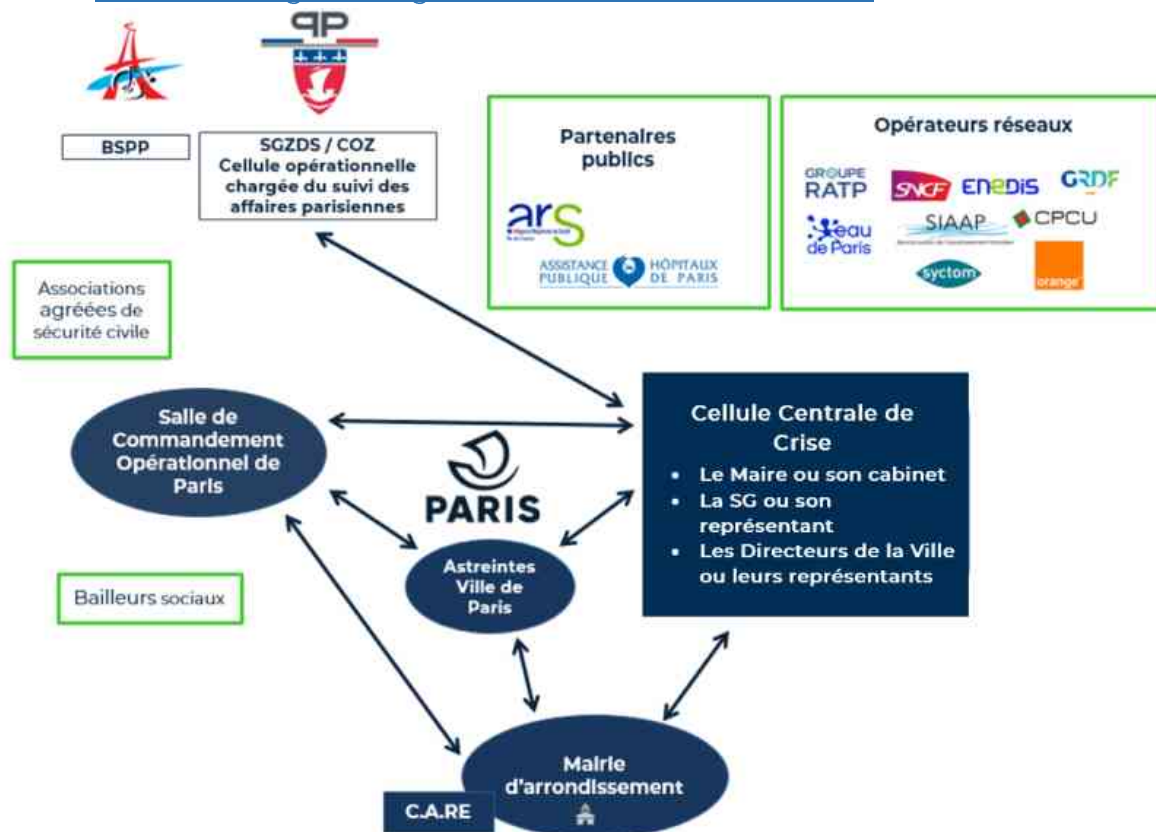
#### d- [Les instances représentatives du personnel](#)

Le Comité social territorial (CST) de la DEVE a vocation à être consulté pour information sur les modalités organisationnelles prévues dans le PCA et ses éventuelles évolutions.

#### 4- Les dispositifs de gestion de crise

Le PCA doit prendre le relais de la gestion dès les premiers instants de la crise. Des actions réflexes sont à mettre en œuvre devant l'urgence de la situation pour assurer la sauvegarde des populations, des usagers en lien avec les différents acteurs publics (services de secours, forces de l'ordre, préfecture, etc.).

##### a- Comment s'organise la gestion de crise à la Ville de Paris ?



##### b- Comment s'organise la gestion de crise au sein de la DEVE ?

Le pilotage de la gestion de crise est assuré par les membres du CODIR de la DEVE, qui comprend, sous la houlette du Directeur et du Directeur adjoint, la sous-directrice des ressources, les chefs des services supports et opérationnels, et la MSGC.

Le commandement DEVE organise ses réunions au 103 avenue de France, si indisponibilité par Teams.

La continuité des activités par mission est assurée par les responsables des services membres du CODIR.

##### c- Comment s'articule la gestion de crise DEVE au sein de la Ville ?

Il revient au CODIR de la DEVE d'assurer les liens avec les partenaires Ville suivants : SG, cabinet du Maire et des adjoints sectoriels, Mairies d'arrondissement, toutes les directions, en particulier les autres directions de l'espace public (DPE, DVD et DPMP).

L'interface de communication avec le SGC, l'état-major de la DPMP et les services de la DEVE est assurée par la MSGC.

En cas de réunion de la cellule centrale de crise, la représentation de la DEVE est assurée par le Directeur ou le directeur adjoint, avec la MSGC en appui expertise.

### III. Les scénarios de risques

#### 1- Le recensement des scénarios de risques tels que présentés dans le PCA de la Ville

La première étape de réalisation du PCA a consisté à identifier des scénarii de risques ayant un fort impact sur les activités des services.

Plusieurs types de risques peuvent constituer une menace pour la continuité d'activité, en fonction des missions de chaque direction. Parmi ceux-ci, certains affectent la Ville dans son ensemble. Il s'agit des risques majeurs décrits dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

#### Typologie des risques majeurs (DICRIM)

Risques naturels	Risques technologiques	Risques sanitaires	Risques bâtimementaires	Risques sociétaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Mouvement de terrain</li> <li>• Sécheresse</li> <li>• Risques météorologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident industriel</li> <li>• Transports</li> <li>• Transports de matières dangereuses</li> <li>• Réseau d'énergie</li> <li>• Nucléaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epidémie Pandémie</li> <li>• Températures extrêmes</li> <li>• Atteinte au réseau d'eau potable</li> <li>• Atteinte à la chaîne alimentaire</li> <li>• Pollutions atmosphériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeubles de grande hauteur (IGH)</li> <li>• Etablissements recevant du public (ERP)</li> <li>• Ouvrages d'art</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands rassemblements</li> <li>• Violences urbaines</li> <li>• Menaces terroristes</li> </ul>

Les différents types de risques auxquels pourrait être soumise la DEVE et ayant un impact sur la continuité de ses missions de service public, sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

#### Impact des risques majeurs sur la continuité des missions de la DEVE

Risque	Description du risque et implications particulières pour la direction, notamment au regard de la continuité d'activité
<b>Inondation</b>	<p>Le risque pour la DEVE est multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondations dues aux fuites sur les réseaux d'eau potable/eau non potable.</li> <li>• Inondations suite à des remontées d'eau avec engorgement des égouts consécutif à de fortes précipitations ;</li> <li>• Crue de la Seine.</li> </ul> <p>Pour le premier risque, mobilisation de fontainiers de la DEVE ; pour le risque de crue, un chronogramme « crue » est actualisé tous les ans.</p>
<b>Mouvement de terrain</b>	<p>La DEVE est confrontée à des risques de fontis, en particulier au service des cimetières et aussi à des affaissements de terrain dans des espaces verts aménagés sur d'anciennes carrières.</p>

Risque	Description du risque et implications particulières pour la direction, notamment au regard de la continuité d'activité
Sécheresse	<p>La DEVE est impactée par les mesures de prévention concernant les restrictions d'eau pour l'arrosage des végétaux. Les consignes préfectorales et les propositions de mesures complémentaires de la direction sont mises à jour annuellement dans la mallette sécheresse.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion est en cours au sein de la DEVE pour assurer la continuité d'activité en situation de crise : comment concilier les consignes préfectorales d'arrosage et le fonctionnement des services opérationnels.</p>
Risques météorologiques (Vents forts, pluies intenses, orages, neige et verglas)	Voir risque inondation + risque sylvicole + PNVIF (Plan Neige Verglas en Ile de France).
Accident industriel	Le risque concerne essentiellement le crématorium du Père Lachaise dont la gestion est assurée par un opérateur funéraire dans le cadre d'une DSP.
Transports	En cas de dysfonctionnement important des infrastructures de transports, répercussions à plusieurs niveaux qui dépassent le périmètre DEVE. Pour assurer la continuité de ses missions prioritaires, la DEVE mobilisera ses agents logés dans le cadre de leurs missions et examinera les possibilités d'hébergement en urgence pour les personnels indispensables.
Transports de matières dangereuses	Pour le transport des produits dangereux utilisés par les personnels sur site (par exemple, essence ...), le document unique de la DEVE liste des consignes à destination de l'ensemble des services.
Réseaux d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux électriques : les services opérationnels de la DEVE ont cartographié les conséquences selon les plages horaires d'un délestage programmé de 2 heures. Vigilance à avoir si cumul avec sécheresse et/ou canicule.</li> <li>• Fourniture d'énergie : en cas de rupture d'approvisionnement en énergies, priorisation des missions par les services de la DEVE.</li> </ul>
Nucléaire	Risque géré au niveau de l'Etat.
Epidémie/Pandémie	<p>Un PCA a été construit, mis en application et mis à jour au moment de la crise COVID 19 de 2020-21 et présenté en instance DEVE en mai 2021.</p> <p>Le risque principal pour la DEVE est la nécessité de maintenir des agents en présentiel pour la continuité du service public essentiel (inhumations, bucheronnage, salubrité).</p>
Températures extrêmes (fortes chaleurs et grand froid)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortes chaleurs, voir mallette canicule, niveau 3 et 4</li> <li>• Grands froids, voir mallette PNVIF.</li> </ul> <p>Les mallettes sont MAJ annuellement.</p>
Atteinte au réseau d'eau potable	Risque pour la DEVE : la gestion des fontaines à boire des espaces verts.
Atteinte à la chaîne alimentaire	Sans objet pour la DEVE a priori.
Pollutions atmosphériques	Application des arrêtés préfectoraux.

Risque	Description du risque et implications particulières pour la direction, notamment au regard de la continuité d'activité
Immeubles de Grande Hauteur (IGH)	Sans objet pour la DEVE.
Etablissements recevant du public (ERP)	<p>ERP en gestion DEVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services essentiels : les 8 conservations+ le bureau des concessions et</li> <li>4 ERP en service public non essentiel : Maison du jardinage + Ferme de Paris + Maison Paris nature + Maison de l'Animal.</li> </ul> <p>Protection des biens, des personnes et des animaux : Le risque incendie est pilotée par le BPRP.</p> <p>Risque de mise en cause de la responsabilité de la Ville</p>
Ouvrages d'art	<p>Pour les ponts, escaliers...gestion déconcentrée par les divisions SEJ+SAB et le service des cimetières. Existence d'une liste MAJ SEJ.</p> <p>Conséquences en cas de dysfonctionnement : fermeture de l'équipement au public, financement des inspections et des remises en état.</p> <p>Risque de mise en cause de la responsabilité de la Ville.</p>
Grands rassemblements (Gestion PP)	Risque de dégradation dans nos espaces verts + locaux. Sécurisation du mobilier urbain et des chantiers. Pour les cimetières respect dû aux défunts.
Violences urbaines	Risque de dégradation dans nos espaces verts + locaux. Sécurisation du mobilier urbain et des chantiers. Impact budgétaire et perte patrimoniale.
Menaces terroristes	<p>Nécessité de mise à l'abris des personnels dans un service déconcentré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au quotidien, Vigipirate avec affichage des mesures de protections dans les locaux sociaux.</li> <li>Pendant la crise : mise en place cellule de crise ; informations par ruissèlement hiérarchique des services déconcentrés concernés par le périmètre de la menace pour mise à l'abri des personnels de terrain dans les locaux sociaux disponibles.</li> </ul>
Cyber	<p>Principal impact pour la DEVE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À retentissement immédiat : système Ankou (archivage SCIM) et Myteam (communication SCIM) pour le service des cimetières. Réponse DEVE à la défaillance : Ankou sauvegarde.</li> <li>À moyen terme : Suite 7/ EPM/ GESCOM/ SEQUANA (web-sima) / CAP GEO ...recours au mode manuel, avec désorganisation des services, priorisation et rattrapage des activités essentielles.</li> </ul> <p>En cas d'anomalie Réseau IP, la réponse DEVE est, pour les cimetières et la direction, la mise à disposition d'ordinateur portable avec clef 4G.</p>
Risque sylvicole	<p>Pour garantir la sécurité du public, les équipes d'arboristes-élagueurs du service de l'arbre et des bois (SAB) de la DEVE interviennent tous les jours en cas de chutes d'arbres ou de branches survenant dans les espaces verts, bois et cimetières gérés par la DEVE ou survenant sur la voie publique ou dans les équipements publics (écoles, crèches, centres sportifs, etc.). En cas d'événements climatiques de forte intensité (vents forts supérieurs à 80 km/h, tempête, intempérie ou canicule), le risque de chutes d'arbres et de branches est démultiplié. Les espaces verts et les cimetières sont alors fermés au public. Dans ce contexte de crise, pour la DEVE, la priorité consiste à mobiliser rapidement des équipes d'interventions renforcées dont l'astreinte en dehors des heures de services pour les arbres impactés. Les</p>

Risque	Description du risque et implications particulières pour la direction, notamment au regard de la continuité d'activité
	contrôles phytosanitaires effectués par la DEVE permettent d'une part de prévenir les chutes et le risque de mise en cause de la responsabilité de la Ville (entretien normal).

## 2- Les indisponibilités générées

Par nature, une crise perturbe le mode de fonctionnement habituel de la direction. Cette crise peut générer des indisponibilités de ressources en affectant les moyens, humains et/ou matériels qui peuvent alors être réduits, inaccessibles ou même absents.

Quelle que soit la nature de la crise, quatre types d'indisponibilités sont possibles :

- L'indisponibilité des locaux et/ou des matériels : les équipements sont inaccessibles ou inutilisables (inondation, incendie, tempête, etc...);
- L'indisponibilité des ressources humaines: absentéisme des personnels important (pandémie, indisponibilité des transports ; etc...);
- L'indisponibilité des systèmes d'information (SI) : accès aux serveurs, aux réseaux ou à Internet impossibles (coupure électrique, panne informatique, attaque cyber, etc..);
- L'indisponibilité des prestataires et des fournisseurs: les prestataires ne peuvent pas intervenir (inondation, défaillance, etc...).

L'objectif est alors de se détacher du scénario, pour se concentrer sur les conséquences des indisponibilités générées par les différents scénarios de risques retenus pour orienter les actions opérationnelles de continuité d'activité. Ces actions répondront à un besoin spécifique et pourront être mises en œuvre partiellement.

Avoir un aperçu des impacts générés par la crise permet de gagner du temps pour mobiliser les moyens de façon efficace.

La cartographie de la stratégie DEVE de continuité d'activité se trouve en annexe et sa synthèse en fonction des indisponibilités constatée est rassemblée ci-dessous :

### **Synthèse des stratégies DEVE de continuité d'activité pouvant être déployées en fonction des indisponibilités constatées**

<b>Indisponibilité des RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorisation des missions et recours au télétravail pour les missions télétravaillables.</li> <li>• Renforcement des effectifs sur les missions essentielles (mobilisation prioritaire des agents logés dans le cadre de leurs missions).</li> <li>• Mutualisation inter services des effectifs.</li> <li>• En cas de crise grave, mobilisation inter directions sur les missions déléguables (salubrité et logistique) + recours aux prestataires privés.</li> </ul>
<b>Indisponibilité des locaux &amp; matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des locaux de replis et mutualisables.</li> <li>• Cartographie des missions télétravaillables.</li> <li>• Mutualisation interservices des matériels.</li> <li>• Priorisation de la flotte DEVE par mission.</li> </ul>

<b>Indisponibilité des SI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désorganisation des services, selon l'évolution de la crise et selon l'importance de la mission impactée.</li> <li>• Activation du logiciel de secours pour les opérations funéraires.</li> <li>• Recours au mode manuel pour l'ensemble des services avec une concentration des moyens sur les missions de sécurité et de salubrité.</li> </ul>
<b>Indisponibilité des prestataires &amp; fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à l'arrêt possible d'équipements entretenus par les entreprises.</li> <li>• Priorisation des interventions sécurité et salubrité.</li> <li>• Reprise en main en régie si possible.</li> <li>• Recours aux services de l'Etat pompiers/PP/préfecture de Paris.</li> </ul>

### 3- Caractérisation des scénarios de risques

Trois scénarios de risques nécessitant l'activation du PCA DEVE font l'objet ci-après d'une description plus complète.

#### Scénario A : Crue de la Seine

⇒ [\*La nature du risque\*](#)

Dans la capitale, le risque inondation par débordement de la Seine se manifeste principalement par des crues lentes, accompagnées de remontées de nappes phréatiques. La période critique s'étend généralement de novembre à mars, mais peut s'étendre au-delà (exemple : la crue de mai-juin 2016).

La dynamique des crues de la Seine est plutôt lente, le pic de crue pouvant être atteint en plusieurs jours. En 1910, le pic a été atteint en 10 jours, le temps de submersion a duré 2 mois et la décrue a pris 35 jours.

Le niveau de l'eau mesuré au Pont d'Austerlitz constitue un élément-clé du dispositif de prévision des inondations à Paris. Une autre façon d'évaluer le niveau de la Seine, moins officielle, est d'observer la statue du zouave du pont de l'Alma qui, en temps normal, a les pieds au sec. En 1910, au moment du pic de la crue, le zouave avait les épaules sous l'eau.

Par ailleurs, une crue de la Seine peut s'accompagner d'inondations par remontées de nappes phréatiques. On parle d'inondation par remontée de nappes lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

La Seine est en relation avec une nappe d'eau souterraine, dite nappe d'accompagnement. Sous l'effet d'une crue, la hauteur d'eau augmente et cette nappe peut être saturée en eau. Cette dernière va alors s'infiltrer dans les différents réseaux, notamment d'assainissement, et les installations situées en sous-sol (caves, parkings, métro, etc.) provoquant possiblement leur inondation.

Ce phénomène peut se produire alors même qu'il n'y a pas de débordement observé en surface.

⇒ [Les conséquences d'une crue majeure](#)

À Paris, les enjeux d'une inondation sont nombreux, pour les populations (résidents et non-résidents), le patrimoine (dégradations, salubrité ...), les échanges, l'activité économique, les réseaux d'énergie et/ou de transports (coupures et/ou détérioration des réseaux).

⇒ [La vulnérabilité des installations de la DEVE](#)

Historique des crues de la Seine depuis 1910	
<b>28 janvier 1910 (Crue centennale)</b>	8,62 m
<b>06 janvier 1924</b>	7,32 m
<b>23 janvier 1955</b>	7,12 m
<b>14 janvier 1982</b>	6,16 m
<b>24 mars 2001</b>	5,21 m
<b>03 juin 2016</b>	6,10 m
<b>28 janvier 2018</b>	5,86 m

Concernant les équipements DEVE, en cas de nouvelle crue centennale, 2 cimetières (Beaugrenelle et Vaugirard) et une centaine d'espaces verts dont le Bois de Boulogne seraient impactés sur plus de 10 arrondissements.

⇒ [Les réponses de la DEVE](#)

A chaque hauteur d'eau correspondent des actions DEVE à mettre en œuvre. Ces actions alimentent le chronogramme « crue » de la Ville de Paris qui est mis à jour annuellement.

## Scénario B : alerte météo : vents forts et orages

⇒ [La nature du risque](#)

Paris est situé dans une zone de climat tempéré à dominante océanique, où l'influence de l'océan Atlantique prédomine.

On parle de "tempête" quand une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 89 km/h sur une période d'au moins dix minutes.

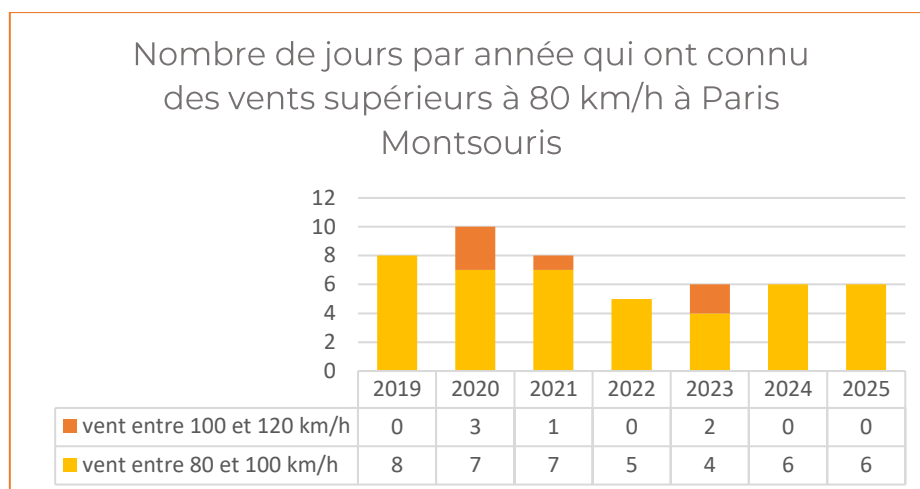
Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Ce phénomène touche principalement le territoire au cours des mois d'automne et d'hiver, plus rarement en période estivale.

⇒ [Les conséquences d'une tempête majeure :](#)

À titre d'exemple, les tempêtes des 26 et 27 décembre 1999, avec des vents ayant atteint les 169 km/h dans le centre de Paris (parc Montsouris) ont fait un grand nombre de blessés et provoqué la mort de plusieurs personnes. Par ailleurs, de nombreux monuments historiques ont été fortement touchés par les intempéries (Sainte-Chapelle, Notre-Dame-de-Paris, Panthéon, etc.). Plus de 150 000 arbres sont tombés ou ont dû être abattus à Paris<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Dans la nuit du dimanche 26 décembre 1999, des vents très violents ont traversé le nord de la France. A Paris, des rafales où près de 170 km/h ont été mesurées, les dégâts ont été considérables sur le patrimoine arboré. Près de 4000 arbres d'alignement (presque 2% du total) ont été déracinés. Dans les bois de Boulogne et de Vincennes (le plus exposé au vent),

⇒ [La vulnérabilité des installations de la DEVE :](#)



#### Historique des fermetures anticipées des espaces verts et des cimetières lors des alertes Météo France de vents supérieurs à 80 km/h

<b>2023</b>	17
<b>2024</b>	15
<b>2025</b>	15

Les impacts potentiels des intempéries pour la DEVE et la Collectivité sont de plusieurs ordres, impacts humains, économiques, et patrimoniaux :

- Impact sur la sécurité des usagers et des agents (blessures, décès).
- Chutes d'arbres et de branches en masse (perte de végétaux),
- Dégâts collatéraux (sur véhicules, clôtures, sépultures, mobiliers dans les espaces publics, locaux ...);

Les conséquences des intempéries pour la DEVE sont :

- La fermeture des espaces verts et des cimetières. Les inhumations et les crémations (cimetière du Père-Lachaise) sont maintenues, sous réserve d'un examen des conditions de sécurité ;
- La mobilisation et les interventions des arboristes-élagueurs ;
- La mobilisation et l'intervention des autres agents de la DEVE, au besoin des prestataires en renfort, pour la sécurisation puis la remise en état des sites ou zones dangereuses ;

L'impact en termes de dégâts et de coûts varie fortement selon l'intensité de l'évènement climatique. A titre d'exemples :

- En 2023, l'orage du 18 juin a entraîné 253 interventions sylvicoles de mise en sécurité ;
- En 2025, 232 arbres sont tombés ou ont dû être abattus en urgence suite à l'orage du 25 juin.

pas moins de 150.000 arbres (soit un arbre sur deux) ont été mis à terre en quelques heures. Cf. article de Benoît Hasse, « Vingt ans après la tempête du siècle, les bois de la capitale ont retrouvé leurs couleurs » dans *Le Parisien*, 26 décembre 2019.

Le bilan de la crise (dénombrement des interventions des arboristes-élagueurs) se fait sur plusieurs jours (chutes d'arbres et de branches pendant et dans les jours suivants le phénomène).

⇒ [Les réponses de la DEVE :](#)

1. Veille météo MSGC en lien avec Météo France via :
  - La réception de bulletins de suivi de risques météorologiques,
  - Un accès au site professionnel de Météo-France,
  - Une ligne téléphonique directe ;
2. Une fiche de procédure direction : « 2026\_Alerte météo Que faire en cas de risques de vent forts ou d'orages ? » ;
3. Pour les tempêtes, une fiche action élaborée par le SAB et un RETEX 2025 ;
4. La mise en place d'une astreinte bûcheron mobilisable 24h/24h, 7j/7j,

### **Scénario C : Surmortalité humaine**

⇒ [Nature du risque de décès massifs :](#)

Il s'agit d'un risque qui nécessite des inhumations très nombreuses, suite à une crise majeure entraînant des décès massifs (canicule ; crue/inondation ; pandémie ; attentat ou accident, y compris industriel ; évènement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique avec la problématique de contamination des corps).

⇒ [La vulnérabilité des installations de la DEVE](#)

Historique / occurrence :

Canicule été 2003 : 15 000 décès supplémentaires au niveau national par rapport à la normale.

1 546 personnes inhumées dans les cimetières parisiens au mois d'août 2003 (soit deux fois plus que sur la moyenne saisonnière de la période 2000-2006).

COVID 19, 2020 : surmortalité de 25 % environ en mars-avril 2020 (épidémie de COVID-19) sans déclenchement du plan préfectoral "décès massifs". 12 514 inhumations de cercueils, d'urnes et dispersions en espace cinéraire dans les cimetières de la Ville de Paris en 2020, contre 10 449 en 2019 (+19,7%).

⇒ [Les réponses de la DEVE :](#)

Dispositif de gestion des décès en masse (3 phases) du Service des Cimetières (en annexe)

## IV. Préparation à l'activation du PCA DE LA DEVE

La cartographie des activités permet de se poser des questions opérationnelles sur les ressources nécessaires pour réaliser les activités prioritaires en situation de crise.

Ce mode dégradé de fonctionnement doit donc être anticipé et préparé.

Le PCA de la DEVE recense les activités prioritaires ne pouvant être interrompues pendant plus de 15 jours.

Ci-après la liste des activités prioritaires de la DEVE :

Missions	Détails des activités par mission	Service(s) concerné(s)
<b>Commandement DEVE</b>	Direction	CODIR + MSGC
<b>Accueil du public</b>	Ouverture des espaces verts	SEJ SAB SCIM AEU
<b>Sécurité publique</b>	Mise en sécurité des arbres (sur voie publique, dans les espaces verts et les équipements municipaux)	SAB
<b>Sécurité publique</b>	Plan neige et Verglas en Ile-de-France (PNVIF)	SEJ SAB SCIM AEU
<b>Santé publique</b>	Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	SAB SEJ SPL
<b>Inhumation</b>	Inhumation des personnes sans ressources	SCIM Mission funéraire
<b>Inhumation</b>	Inhumation des autres personnes	SCIM
<b>Inhumation</b>	Décès massifs	SCIM Mission funéraire
<b>Agriculture</b>	Nourrissage et abreuvement des animaux	AEU SEJ SAB
<b>Préservation des collections végétales</b>	Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum de Paris.	STVA SEJ 16 SAB
<b>Préservation des cultures et laboratoires</b>	Production horticole en pépinières, sous serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro.	STVA SPL

Missions	Détails des activités par mission	Service(s) concerné(s)
<b>Salubrité</b>	Entretien propreté des Espaces Verts et des cimetières. Nettoyage zones insalubres et campements	SEJ SAB SCIM AEU
<b>Sécurité et sureté</b>	Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	SPL
<b>Maitrise d'ouvrage jardins et végétalisation de l'espace public</b>	Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	SPA SAB SEJ
<b>Information des usagers et des personnels</b>	Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique.	SCA

Plusieurs outils (plan d'actions et fiches procédures) ont été créés pour accompagner les équipes à conduire les stratégies de continuité d'activité dans le temps. Ces outils sont opérationnels adaptables et flexibles.

La DEVE a déterminé les plans d'action suivants :

- 1) Le plan Décès massifs du Service des cimetières ;
- 2) PCA « quatre saisons » présenté en instance CHSCT DEVE en mai 2021 ;
- 3) Pénurie électrique : impact délestage et recensement des groupes électrogènes 2026 ;
- 4) Pénurie de carburant : inventaire 2026 de la flotte DEVE ;
- 5) Chronogramme crue 2025-26

La DEVE dispose d'un cahier de procédures pour les astreintes mis à jour annuellement.

## V. Modalités d'activation du PCA

En temps de crise majeure, le PCA est un outil d'aide à la décision. Il peut cependant être activé dans le cadre de perturbations moins exceptionnelles, mais qui impactent le fonctionnement de la DEVE.

La décision d'activation du PCA de la DEVE peut être prise par la Secrétaire Générale de la Ville, ses Adjoint·e·s, sur proposition du directeur ou son représentant du CODIR.

## VI. Faire vivre le PCA

### 1- La mise à jour du PCA

Le PCA est mis à jour annuellement.

### 2- La révision du PCA

La révision du PCA intervient tous les 5 ans minimum. En cas de changement organisationnel majeur, de modification substantielle du champ d'activité de la Ville, ou suite à une crise importante, une révision anticipée devra être mise en œuvre.

### 3- L'évaluation de la performance du PCA

La performance du PCA est évaluée lors des exercices de crises organisés régulièrement par le service de gestion de crise du secrétariat général<sup>4</sup>.

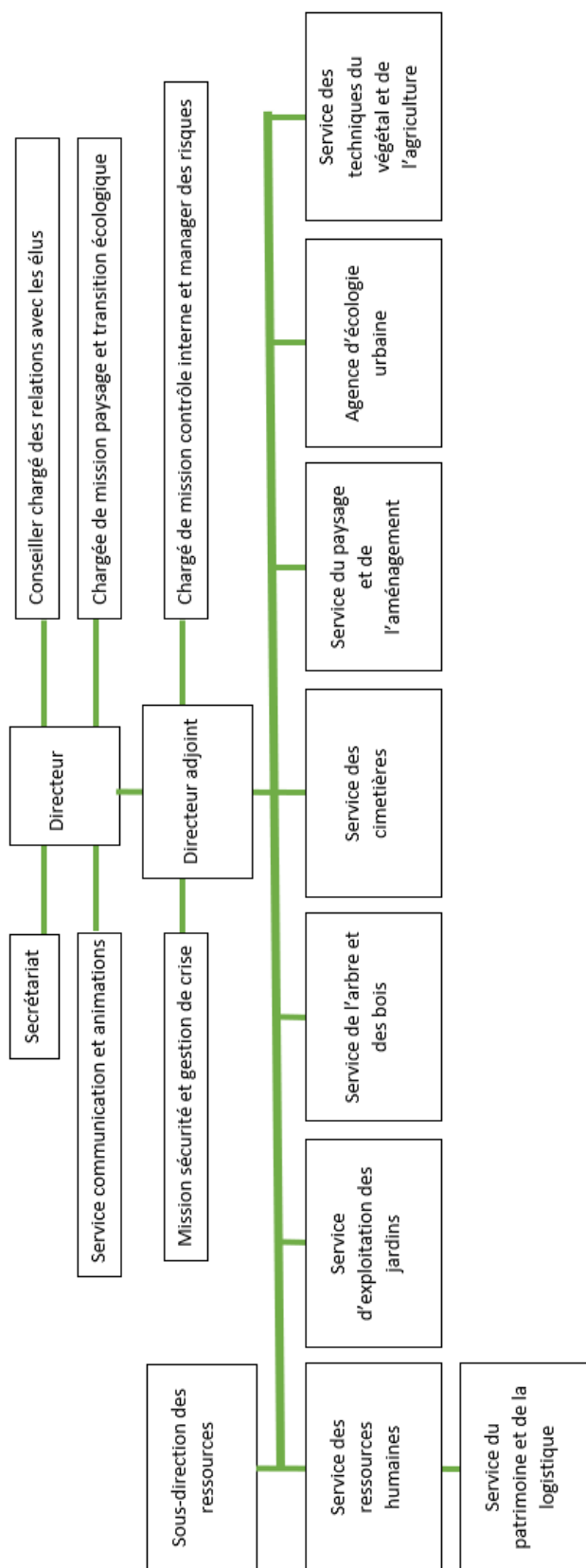
Elle l'est également à l'issue de chacune de ses activations, à l'occasion du retour d'expérience.

---

<sup>4</sup> Menace terroriste 21/09/2021 ; Fournaise 2022 16/06/2022 ; Cyber 30/06/2022 ; Menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) 20/10/2022 ; Plan neige verglas Ile de de France (PNVIF) 17/11/2022 ; Délestage 15/06/2023 ; Paris 50° 18/10/2023 ; JOP 5 et 6/12/2023 ; Mobilités 2024 29/03/2024 ; « Venise en Seine » 25/04/2024 ; Plan neige verglas Ile de de France (PNVIF) 06/11/2024 ; « C.A.R.E 25 » Centre d'accueil et de regroupement 10/04/2025 ; Hydros 2025, 14 et 15/10/2025.

## VII. Annexes

### 1- Organigramme DEVE mai 2026

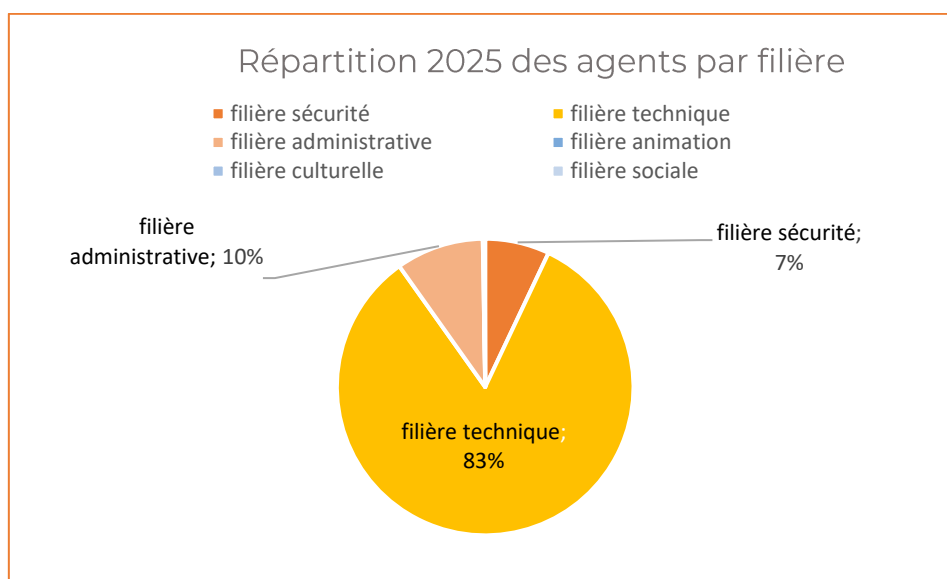
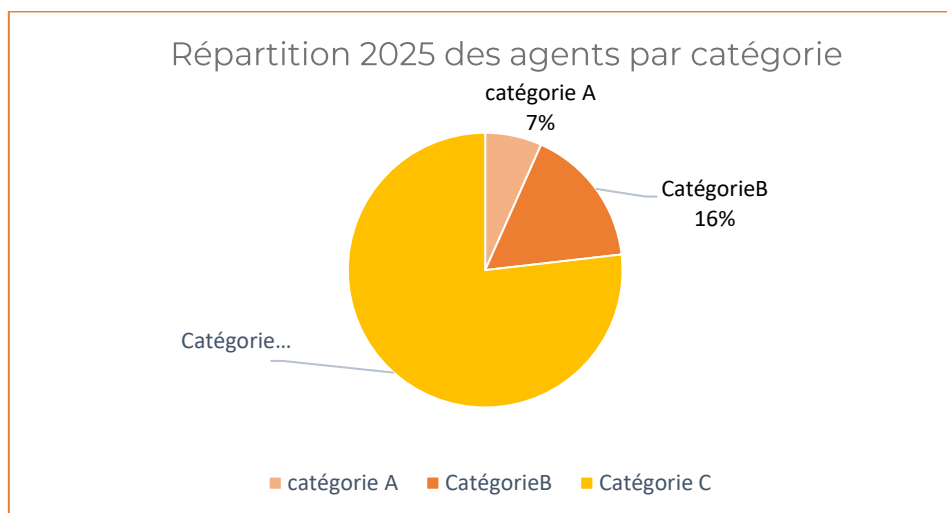


## 2- Principaux moyens disponibles à la DEVE

### a. Les moyens humains 2025<sup>5</sup>

3102 agents permanents travaillent à la DEVE<sup>6</sup>.

25,1% des agents sont des femmes.



2025 <sup>7</sup>	
<b>Filière surveillance</b>	7,03%
<b>Filière technique</b>	83,14%
<b>Filière administrative</b>	9,57%
<b>Filière animation</b>	0,10%
<b>Filière culturelle</b>	0,13%
<b>Filière sociale</b>	0,03%

<sup>5</sup> Données PAMEF – BS 2025

<sup>6</sup> Effectifs réels 2025 en personnes physiques. Sont compris les fonctionnaires, les contractuels sur emploi permanent.

<sup>7</sup> Nomenclature VDP des filières.

b. Les moyens logistiques et matériels<sup>8</sup>

2025	
<b>Chariot télescopique</b>	15
<b>Chariot élévateur tri directionnel</b>	2
<b>Chariot élévateur</b>	9
<b>Chargeur articulé</b>	24
<b>Groupe électrogène</b>	143
<b>Dumper</b>	29
<b>Micro chargeur</b>	10
<b>Motopompe</b>	54
<b>Nacelle</b>	8
<b>Pelleteuse à roues</b>	1
<b>Pelleteuse sur chenilles</b>	24
<b>Tracteur</b>	79
<b>Tractopelle</b>	1
<b>Transporteur à chenilles</b>	4
<b>Véhicule porte outils</b>	106
<b>Véhicules poly-benne</b>	14

Les divisions territoriales de la DEVE disposent également de moyens mobilisables en cas de besoin : barrières, rubalise, supports d'affichage...

<sup>8</sup> Données du SPL actualisées 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### 3- Chronogramme crue 2025-2026

Hauteurs d'eau à l'échelle d'Austerlitz (m)	Acteurs	Autres directions / entités concernées	Arrondissement / Département	Actions & Événements particuliers	Commentaires	
2,00	SG	DPMP	PARIS	Veille et rédaction d'un bulletin (suivi de l'évolution du niveau de la Seine) (SG/SGC), diffusion DPMP/SCOP		
2,40	SG	DPMP	PARIS	Passage à 2 bulletins quotidiens de suivi de la montée de eaux (SG/SGC)(diffusion DPMP/SCOP)		
2,40	DEVE	DPMP, DVD	5	Jardin Tino Rossi (5e) : début d'inondation des quais bas à 2,70 m, mise en alerte de l'atelier à 2,40 m.	Cote d'alerte à 2,20 m; fermeture par la DVD du quai bas Pont de Sully. Intervention de CIELIS à 3,00 m pour le 1er tronçon. Intervention CIELIS à 3,20 m pour le reste du jardin.	
2,40	DEVE		Paris Centre, 8	Seuil de vigilance de l'Archipel des berges de la Seine / Nikki de Saint-Phalle (7e)		
2,60	DEVE		Paris Centre	Alerte intervention pour le square du Vert Galant (1er)	Consignation éclairage public, actions locales et abrisbac - Dépose matériel hydraulique, programmeurs arrosage et coupure vanne pour protection-pollution (à 3,10 m) - Fermeture à 3,30 m	
2,80	DEVE	DILT	Paris Centre, 7	Fermeture de l'Archipel des berges de la Seine / Nikki de Saint-Phalle (7e)	Alerte à 2,10 m pour jardinières, kiosque et 2,50 m pour consignation	
2,80	DEVE		Paris Centre	Square Barye (4e) : début d'inondation en surface, dépose et retrait des matériels	Dépose du matériel hydraulique et programmeurs d'arrosage + coupure vanne pour protection-pollution (à 6 m)	
2,90	DEVE	DVD, DPMP, DPE, DILT	Paris Centre	Parc des Rives de Seine : début inondation en surface	Alerte à 2,10 m pour consignation électrique, fermeture des voies sur berges à 3,20 m	
3,00	DEVE		15	Parc André Citroën (15e) : début d'inondation des quais bas mais le parc reste ouvert		
3,10	DVD, DEVE	DPMP	5	Fermeture du Port Saint Bernard (5e). Accès quai bas du jardin Tino Rossi interdit au public.		
3,10	DVD, DEVE		15	Fermeture de l'accès du parc André Citroën (15e) vers le Port Javel bas		
3,20	<b>PP - Phase 1 "Veille renforcée" - Centre opérationnel de zone (COZ) renforcé - Pilotage : EMZDS-P - Cinétique : environ 1 semaine en 1910</b>					<b>Selon la DS zonale "ORSEC inondation" 2022</b>
3,30	DEVE		Paris Centre	Fermeture du square du Vert Galant (1er)		
3,30	DEVE	DILT	7	enlèvement caisson port du gros caillou		
3,37	DEVE	DFA	16	Bois de Boulogne (16e) : Mise en hauteur du matériel entreposé dans les logements de fonctions, mise en hauteur du matériel et consignation électrique dans les abris du jardinage de l'Hermitage et alerte du Camping de Paris	Selon le RETEX Crue 2018, Camping du Bois de Boulogne = concessionnaire DFA	
3,60	DVD, DEVE	DPMP	15	Fermeture de l'île aux Cygnes (15e)		
3,80	DEVE		Paris Centre	Fermeture Square Federico G. Lorca (4e)	Selon le RETEX 2018	
3,80	DEVE	DPMP	5	Évacuation des personnels et des matériels du Square Tino Rossi (5e) vers les zones de replis de Langevin et des Arènes de Lutèce	Évacuation totale et fermeture du jardin à 4,00 m	
3,80	DEVE		Paris Centre	Fermeture Square Federico G. Lorca (4e)	Selon le RETEX 2018	
4,00	DEVE		5	Évacuation totale et fermeture du Square Tino Rossi (5e)	Barrière à prévoir et passages DPMP	
4,10	DEVE		12	Jardin du port de l'Arsenal (12e) : mise en alerte	Début inondation à 4,80 m, évacuation locaux à 5,48 m, chambre de comptage à 6,92 m	
4,20	DEVE		15	Fermeture du portail bas au public du parc André Citroën (15e), premières interventions sur le local cascade	Profondeur des fausses d'ascenseur à estimer (entre 1 et 1,5 m)	
4,23	DEVE	DFA	16	Côte d'alerte : Bois de Boulogne Bagatelle Pavillon Pascal (6,23 m barrage Suresnes)		
4,50	<b>PP - Phase 2 "Mobilisation" - Centre de crise zonale (CCZ) - Pilotage : PP, Préfet zone de défense - Cinétique : environ 1 semaine en 1910</b>					<b>Selon la DS zonale "ORSEC inondation" 2022</b>
4,50	Ville de Paris	Activation de la Cellule Centrale de Crise de la Ville (avant selon l'évolution attendue)			A cette cote, certaines directions ont déjà activé leur cellule interne de crise	
4,50	SG	DPMP	PARIS	Le bulletin de suivi devient bulletin d'alerte (SG/SGC) (diffusion DPMP/SCOP)		
4,80	DEVE		12	Début d'inondation du Jardin du Port de l'Arsenal (12e)		
5,00	Ville de Paris	Réunion quotidienne en Cellule Centrale de Crise (en fonction de la cinétique de la crue)				
5,00	DEVE		PARIS	Activation de la cellule de crise DEVE		
5,30	DEVE		7	Début d'inondation de l'Esplanade Habib Bourguiba (7e)	Dépose du matériel hydraulique et des programmeurs arrosage, coupe de la vanne de protection pollution	
5,48	DEVE		12	Jardin du port de l'Arsenal (12e) : évacuation des locaux		
5,50	DEVE		PARIS	Début d'inondation des sous-sols de 19 espaces verts (dont Square Jean XXIII 4e; Champs de Mars et l'École militaire 7e; jardin de Kyiv (ex abords du Petit Palais) et Jardin des Champs Élysées 8e; Parc de Bercy 12e, Grands Moulins dans le 13e etc..)	Dépose du matériel hydraulique et des programmeurs arrosage, coupure de la vanne protection pollution, évacuation des matériels prioritaires	
6,08	DEVE		Paris Centre, 15	Jardin de la place Jean-Paul II (4e) et Talus du Quai d'Issy Les Molineux (15e) : alerte interventions	Inondation à 6,78 m et évacuation locaux jardiniers à 7,42 m	
6,40	DEVE		13	Mise en télétravail des divisions SEJ 12 et SEJ 5/13 (rue Bruneseau 13e)	Même adresse DEVE SEJ 12 et SEJ 13, SPL Bruneseau	
6,42	DEVE		12, 15	Alerte intervention : Yitzhak Rabin (12e), parc de Bercy (12e), square Béla Bartók (15e) et du parc Omnisport Suzanne Lenglen (15e)	Inondation à 7,12 m	
6,50	DEVE, DLH, DPE, DU, DVD	DSIN, DCPA	13	Fermeture partielle des sites de l'avenue de France (13e). DVD : site de repli partiel à rue Kadence (13e) DEVE: agents du 103 en TT DLH : agents du 95 et 103 en TT DPE : STAFF sur le site Paul Meurice et le preste des personnel en TT	Risque identifié à 6,31 m (CPCU)	
6,78	DEVE		Paris Centre, 15	Inondation du Jardin de la place Jean-Paul II (4e) et du Talus du Quai d'Issy Les Moulins (15e)	Évacuation locaux jardiniers à 7,42 m	
6,90	DEVE		Paris Centre	Alerte évacuation des matériels des locaux des jardiniers Parvis Hôtel de Ville	Avant 7 m	
7,02	DEVE		15	Côte d'alerte, arrêt de l'inhumation au Cimetière de Grenelle (15e)	Inhumation en caveaux provisoires à Thiais (94)	
7,12	DEVE		12, 15	Inondation du square Béla Bartók (15e) et du parc Omnisport Suzanne Lenglen (15e), Yitzhak Rabin (12e) et parc de Bercy (12e)		
7,42	DEVE		5, 8	Alerte intervention Square Danielle Mitterrand (5e) et Petit Palais (8e) : dépose matériel hydraulique et des programmeurs arrosage, évacuation locaux	Inondation à 8,12 m	
7,50	<b>PP - Phase 3 "Inondation / Gestion de crise" - CCZ - Pilote : PP, Préfet de la zone de défense - Cinétique : environ 2 semaines de la crue de 1910</b>					<b>Selon la DS zonale "ORSEC inondation" 2022</b>
7,62	DEVE		15	Inondation des jardins Duranton et Cévennes (15e)		
7,82	DEVE		15	Côte d'alerte, arrêt de l'inhumation au Cimetière de Vaugirard (15e)	Inhumation en caveaux provisoires à Thiais (94)	
7,92	DEVE		Paris Centre, 6, 8	Alerte intervention : Temple-Elie Wiesel (3e), Georges Cain (3e), Léopold-Achille (3e), Rue-des-Ursins (4e), Henri Galli (4e), Jean XXIII (4e), Auguste Scheurer-Kestner (6e), jardins du rond-point des Champs Élysées (8e), Louis XVI (8e)	Inondation à 8,62 m	
8,12	DEVE		5, 7, 8, 12, 15	7 nouveaux sites inondés en surface dans les 5e, 7e, 8e, 12e et 15e dont Danielle Mitterrand (5e), esplanade Invalides (7e), Jean Perrin (8e), Champs-Élysées (8e), Petit-Palais (8e)		
8,50	DEVE		PARIS	Inondation des sous-sols de 31 espaces verts (dont Nelson Mandela 1er, place de l'Hôtel de Ville 4e, place du bataillon français de l'ONU en Corée, squares Albert Schweitzer et Tour Saint-Jacques 4e, jardin médiéval de Cluny et square Saint-Médard 5e, square René Legall 13e, jardins du Trocadéro 16e etc..)	Interventions techniques pour dépose du matériel hydraulique (VEOLIA) et programmeurs arrosage, coupure vanne protection-pollution	
8,62	DEVE		Paris Centre, 6, 8	Inondation de 9 nouveaux espaces verts : Temple-Elie Wiesel (3e), Georges Cain (3e), Léopold-Achille (3e), Rue-des-Ursins (4e), Henri Galli (4e), Jean XXIII (4e), Auguste Scheurer-Kestner (6e), jardins du rond-point des Champs Élysées (8e), Louis XVI (8e)		
9,10	DEVE		16	Inondation en surface du Jardin des Serres d'Auteuil (16e)		

#### 4- Procédure « 2026\_Alerte météo Que faire en cas de risques de vent forts ou d'orages ? »

 <p>VILLE DE <b>PARIS</b></p> <p>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement</p> <p>Mission Sécurité et Gestion de Crise</p>	<h2>Alerte météo</h2> <h3>Que faire en cas de risques de vent forts ou d'orages ?</h3>
---	--

#### 1) Dès l'annonce d'une alerte météo (bulletin de Météo France et/ou alerte diffusée par la Salle de Commandement Opérationnelle de Paris - SCOP) :

1.1 Se faire confirmer et/ou affiner les prévisions météorologiques auprès de Météo France :

01 77 94 75 96 (24h/24, 7j/7).

① Ne pas hésiter à consulter le site <https://vigilance.meteofrance.com> pour suivre l'évolution en cliquant sur les départements Paris-Petite Couronne.

1.2 Selon le degré d'intensité de l'évènement :

➤ Alerter les services opérationnels de la DEVE (voir liste de diffusion)

1.3 À partir de la vigilance orange « Orages » : avertir l'astreinte bucherons et informer la DICOM et la DDCT pour anticiper une éventuelle information usagers Alerter les élus si l'évolution des conditions météo impose une fermeture ou une non-ouverture des espaces verts, bois et cimetières.

#### 2) En cas de décision de fermeture des sites (en cours de journée) ou de non-ouverture (le lendemain matin), adresser un message par mail collectif :

2.1 Aux élus sectoriels, à leur cabinet, au SG, ainsi que la direction (directeur et cadre d'astreinte direction) pour les informer de la décision. (Voir liste de diffusion)

2.2 Aux services de la DEVE et à la SCOP. (Voir liste de diffusion)

2.3 Aux autres services de la Ville (DICOM, DDCT, mairies d'arrondissement...). (Voir liste de diffusion) notamment pour l'information des usagers via le site paris.fr (actualité, newsletters dédiées, pages Lieux), les panneaux lumineux, les réseaux sociaux.

Par ailleurs, demander à la SCOP de diffuser la consigne DEVE par radio aux agents de la DEVE (pour action) et aux agents de la DPMP (pour information ou pour action selon l'horaire).

#### 3) Pendant les WE et jours fériés :

3.1 reprendre la procédure précédente.

3.2 Demander à la SCOP de saisir l'astreinte DICOM pour l'information des usagers via le site paris.fr (actualité, newsletters dédiées, pages Lieux), les panneaux lumineux et les réseaux sociaux.

#### Annexes

##### Annexe 1: Coordonnées de la Salle de Commandement opérationnelle de Paris (SCOP) de la DPMP

☎ : 01 42 76 73 73 (Numéro unique : 24h/24, 7j/7)



## Annexe 2 : Règles applicables aux fermetures des espaces verts, bois et cimetières

**⚠ RAPPEL = La DPMP est chargée, en toutes circonstances, de la fermeture des sites SEJ.**

**Le temps de fermeture est estimé à 1h30 pour les plus grands secteurs.**

La DPMP assure la réouverture des sites en dehors des heures de service des jardiniers et ATEE.

	Fermeture	Ouverture	Réouverture
<b>Sites SEJ</b>	DPMP	DEVE	DEVE ou DPMP
<b>Sites SAB</b>	DEVE	DEVE	DEVE
<b>Cimetières</b>	DEVE	DEVE	DEVE

Pour information : les horaires du personnel SEJ en charge de l'ouverture des sites.

Jardiniers <sup>(1)</sup>	ATEE / TSO <sup>(1)</sup>
Lundi – Vendredi (toute l'année) : 7h30 – 16h22	Lundi – Samedi (de mars à oct.) : 7h30 – 16h22 Lundi – Samedi (de nov. à février) : 7h30 – 16h00
Dimanche / JF (toute l'année) : 7h00 – 13h00	Dimanche / JF (toute l'année) : 7h00 – 13h00

<sup>(1)</sup> Les temps de travail effectif comprennent le retour à l'atelier, les temps de déshabillage et de douche.


## Annexe 3 : Seuils d'alerte et consignes vents forts et orages

➔ **Seuils de pré-alerte et d'alerte météo vent fort – Conseils de vigilance et consignes :**



<b>Niveau de vigilance</b>	<b>Vents</b>	<b>Actions à mener</b>
<b>Pas de vigilance</b>	< À 40 km/h	Pas de pré- alerte
<b>Vigilance</b>	Entre 40 et 60 km/h	<b>Pré-alerte</b> ou alerte en fonction du degré d'intensité des vents ou autres phénomènes associés à venir
<b>Pré-alerte</b>	Entre 60 et < à 80 km/h	<b>Pré-alerte</b> ou alerte en fonction du degré d'intensité des vents ou autres phénomènes associés à venir
<b>Alerte</b>	Égal ou > à 80 km/h	<b>Alerte et fermeture des espaces verts. Information aux usagers par la DICOM</b> via le site paris.fr (actualité, newsletters dédiées, pages lieux), <b>via les panneaux lumineux les réseaux sociaux</b>

➔ **Seuils de pré-alerte et d'alerte météo orage – Conseils de vigilance et consignes :**

<b>Niveau de vigilance</b>	<b>Orages (Seuils Météo France)</b>	<b>Actions à mener</b>
<b>Pas de vigilance</b>	Vigilance verte ■	Pas de pré- alerte
<b>Vigilance</b>	Vigilance jaune ■	<b>Pré-alerte</b> ou alerte en fonction du degré d'intensité des orages ou autres phénomènes associés à venir
<b>Pré-alerte</b>	Vigilance orange ■	<b>Pré-alerte</b> ou alerte en fonction du degré d'intensité des orages autres phénomènes associés à venir
<b>Alerte</b>	Vigilance rouge ■	<b>Alerte et fermeture des espaces verts. Information aux usagers par la DICOM via le site paris.fr (actualité, newsletters dédiées, pages lieux), via les panneaux lumineux et les réseaux sociaux</b>

 Les couleurs des bulletins orages reçus par la MSGC indiquent le taux confiance de la survenue d'un phénomène et non sa gravité.

➔ **Alertes « vents » et consignes spécifiques à l'attention des bûcherons :**

<b>Vents</b>	<b>Consignes Bûcherons</b>		
Entre 40 et 60 km/h	Grimpe déconseillée		Nacelle à privilégier
> à 60 km/h	Grimpe interdite		Nacelle interdite

Si nécessaire, un renfort bucheron est demandé par l'astreinte DEVE.

➔ **Horaires des bûcherons :**

	<b>Ateliers</b>	<b>Astreinte Bûcherons</b>
<b>Lundi – vendredi du 01/09 au 31/05</b>	De 7h30 à 16h20	De 16h20 à 7h30
<b>Lundi-vendredi du 01/06 au 31/08</b>	De 7h30 à 13h50	De 13h50 à 7h30
<b>WE et Jours fériés</b>		24h/24

<b>N° Version</b>	<b>Rédigé par</b>	<b>Dernière mise à jour</b>	<b>Relecteur/testeur</b>	<b>Validé par</b>	<b>Date d'application</b>
4	Primaux D Leuvrey B	01/2026	Labrouche D Leuvrey B	Labrouche D	2026

## 5- Cartographie de la stratégie de continuité d'activités DEVE

MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE Détails des activités par mission	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Service(s) concerné(s)	CODIR + MSGC	SEJ SAB SCIM AEU	SAB	SEJ SAB SCIM AEU	SAB SEJ SPL	SCIM Mission funéraire	SCIM	SCIM Mission funéraire	AEU SEJ SAB	STVA SEJ 16 SAB	STVA SPL	SEJ SAB SCIM AEU	SPL	SPA SAB SEJ	SCA
Activité prioritaire (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	OUI
DMIA <sup>9</sup> (nombre de jours de Pas de DMIA à 15 jours)	0,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	6,0 j	6,0 j	6,0 j	1,0 j	0,0 j	0,0 j	1,0 j	0,0 j	Pas de DMIA	1,0 j

<sup>9</sup> DMIA : délai maximal d'interruption admissible, c'est-à-dire le temps pendant lequel la structure peut se passer d'une activité sans être impactée de façon majeure.

MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE Détails des activités par mission	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Argumentaire activité prioritaire & impacts en cas de dépassement de la DMIA	Pilotage direction	531 espaces verts (dont 140 ouvert H24) Ouverture des espaces verts au public et opérations de sécurisation (contrôles de sécurité et propreté à l'ouverture) Mise en sécurité des EV ouverts H24 (aires de jeux, points d'eau, sanitaires, etc...)	Intervention nécessaire à la préservation de la sécurité de la population et des biens suite à des chutes d'arbres et/ou de branches (en raison d'intempéries, d'accidents, d'actes de malveillance...) Contrôle phytosanitaire préventif.	<b>Arrêté inter-préfectoral n°2019-00901 du 22 novembre 2019</b> Interventions nécessaires à la préservation de la sécurité de la population et des biens.	Fuites et déperditions d'eau importantes avec risque environnemental et dégâts pour les infrastructures Contamination eau potable par RNP (Réseau d'eau Non Potable) avec risques sanitaires.	<b>CGCT R-2213-33</b> Entre 24h et 6jours après le décès ou l'autorisation d'inhumation. Sinon, dérogation préfectorale (par le préfet du département de fermeture du cercueil) nécessaire. <b>CGCT L2223-27</b> « Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes ».	<b>CGCT R-2213-33</b> Entre 24h et 6jours après le décès ou l'autorisation d'inhumation. Sinon, dérogation préfectorale (par le préfet du département de fermeture du cercueil) nécessaire	<b>CGCT R-2213-33</b> Entre 24h et 6jours après le décès ou l'autorisation d'inhumation. Sinon, dérogation préfectorale (par le préfet du département de fermeture du cercueil) nécessaire	<b>Code rural Art. L. 214-1</b> « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Obligation réglementaire de tenue d'un registre papier sanitaire d'élevage.	Perte des collections botaniques patrimoniales	Risque de perte des cultures en serres, pépinières et laboratoire de culture in vitro Risque de pénurie renforcé par la saisonnalité des missions Risque d'arrêt des analyses de sols	<b>Art L2543-3 du CGCT</b> Les fonctions propres au maire sont de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.	<b>Art L2543-3 du CGCT</b> Les fonctions propres au maire sont de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.	Risques de retards sur les chantiers.	Absence d'information des personnels de la DEVE, lacune de communication des usagers (sachant que l'information prioritaire et de crise est toujours géré par la DICOM)
Activité réalisable à distance (Oui/Non/Partiel)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	

MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE Détails des activités par mission	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Contraintes calendaires des activités prioritaires (saisonnalité / période critique)	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Du 15 novembre au 15 mars	Saisonnalité des végétaux + conditions météorologiques - mise hors gel novembre-mars - brumisateur en fonction de juin à septembre	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Non
Nombre d'agents nécessaires par jour en mode NORMAL	13	682	250	357	50	8	124	124	6	60	82	270	135	25	11
Compétences des agents requises	Directeur et Directeur adjoint, sous-directrice des ressources, chefs des services supports et opérationnels, MSGC	Personnels techniques et agents d'accueil et de surveillance	Arboristes-élagueurs, forestiers et personnel de maîtrise (encadrement, expertise)	Filière ouvrière et technique (sauf services des cimetières, toutes filières) dans le cadre d'astreintes planifiées par les services opérationnels	Filière ouvrière et technique horticole Habilitation électrique + habilitation à descente en chambre pour les fontainiers	Formation funéraire des personnels du SCIM	Formation funéraire des personnels du SCIM	Formation funéraire des personnels du SCIM	Personnels techniques formés au soin des animaux	Personnels techniques horticoles	Personnels techniques horticoles Personnel technique	Personnels techniques	Personnels techniques	Gestion des réseaux sociaux, rédaction, envoi des ECHODEVE	
Nombre d'espaces de travail / locaux nécessaires	1	61 51 SEJ 2 SAB 8 CIM	16	SEJ 50 SAB 1 atelier par bois SCIM 1 local par cimetière	SEJ 50 SAB 1 atelier par bois	3	3 à Thiais	3 par cimetières	1 Ferme de Paris	4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	CPH Rungis, Achères et Longchamp 2 labos au Parc Floral	SEJ 50 SAB 1 atelier par bois SCIM 1 local par cimetière	7	Tout possible en TT	Tout possible en TT

MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE Détails des activités par mission	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Libellé et adresse des espaces de travail / locaux nécessaires : lorsque les sites sont très nombreux, le lien vers l'annuaire DEVE sur intraparis est noté, pour accéder à la dernière mise à jour.	103 avenue de France 7513 Paris	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a> <a href="https://d84-pr-v1-tom02.apps.paris.mdp/D/EVE/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1686">https://d84-pr-v1-tom02.apps.paris.mdp/D/EVE/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1686</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	Ferme de Paris, route du pesage, Bois de Vincennes, 12e Ferme urbaine pédagogique Kellermann, Parc KELLERMANN, 19 rue de la poterne des peupliers, 13e Ferme urbaine pédagogique Suzanne Lenglen, Parc Suzanne Lenglen, 2 rue Louis Armand, 15e Ferme urbaine pédagogique René Binet, Jardin René Binet, 54 rue René Binet, 18e	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	<a href="#">Intraparis-DEVE - Annuaire et organigramme</a>	103 avenue de France, 75 013 PARIS	103 avenue de France, 75 013 PARIS
Équipements matériels / logistiques nécessaires	Ordinateurs et téléphones portables	Clefs et codes Véhicule de transport ; EPI ; rubalise ; petit outillage Outils de nettoyage	Camion d'intervention, nacelles, matériel pour élavage, EPI,	Sel, Dégiver, sable, pelles, lames, brouettes, épandeurs, EPI	EPI + outillages + plans des réseaux	Lève dalle de la VdP pour les caveaux individuels/ équipements fournis par les prestataires pour les inhumations en pleines terres.	Equipements fournis par les prestataires	Equipements fournis par les prestataires	Bétaillère, outillage, foin/alimentation, médicaments	Matériel horticole+ fontainerie	Matériel horticole+ fontainerie Nombreux équipements spécifiques de laboratoire (chambre de culture, sorbonnes, analyseurs...), EPI	Logistique transport, outils de nettoyage, EPI	Logistique transport, outillage, EPI	Ordinateur connecté à internet	Ordinateur connecté à internet

MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE Détails des activités par mission	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Systèmes d'information (S.I.) nécessaires	OFFICE, ELISE, TEAMS, data, réseau partagé complet.	Téléphones, ordinateurs pour CR d'intervention info ouverture/fermeture sur paris.fr (fiches lieux)	Accès téléphone, ordinateur pour CR d'intervention, appareil photo, CAPGEO et BASE ARBRES	Téléphones, ordinateurs pour CR d'intervention	Téléphones, ordinateurs pour CR d'intervention	ANKOU + TEAMS + MY TEAM + ordinateurs, téléphones portables, et réseau voix/data internet Imprimante/copieur/scanner	ANKOU + TEAMS + MY TEAM + ordinateurs, téléphones portables, et réseau voix/data internet Imprimante/copieur/scanner	ANKOU + TEAMS + MY TEAM + ordinateurs, téléphones portables, et réseau voix/data internet Imprimante/copieur/scanner	Registre sanitaire manuscrit. Ordinateur, téléphone.	Ordinateur, téléphone, logiciel de gestion des collections BOTALISTA	Oui Diverses applications nécessaires à l'activité	Ordinateur, téléphones, DMR	Ordinateur, téléphones + outils SIMA + SATIS + ACAJOU + DMR + CAPGEO + Office	Ordinateur, téléphones + outils SIMA + SATIS + ACAJOU + DMR + CAPGEO + Office	Ordinateur, téléphones + outils SIMA + SATIS + ACAJOU + DMR + CAPGEO + Office
Partenaires internes	SG, cabinet de la Maire et des adjoints sectoriels, Mairies d'arrondissement, toutes les directions	DPMP : fermeture des Espaces verts et transmission des réquisitions de fermeture DPE Collecte DICOM informations aux Parisiens DDCT Mairies	DPE évacuation de déchets DPMP : alerte et sécurisation de l'intervention DVD : accompagnement des interventions sur les arbres de l'espace viaire DSIN : Capgéo DCPA pour locaux DDCT Mairies	DPE fournit le sel DILT/SPL fournit le Dégiver, les pelles, lames, brouettes, DICOM informations aux parisiens DPMP pour sécurisation DVD pour les espaces à gestion partagée DJS pour les espaces à gestion partagée DCPA pour locaux DDCT Mairies	DAC DCPA DPE DDCT Mairies DICOM	DDCT état-civil DCPA pour locaux CASVP DICOM	DDCT état-civil DCPA pour locaux DICOM	DDCT état-civil DCPA pour locaux DICOM	DSOL DSP Département Faune et Actions de Salubrité (ex SMACH) Service Parisien de Santé Environnementale DICOM	DCPA pour locaux DICOM	DCPA pour locaux DILT TAM	DPE : containers DILT (TAM) : véhicules Bennes, molok DDCT Mairies DICOM	DILT DSIN DPCA DPMP : gardiennage et remontées terrain DDCT Mairies DFA	DU DVD DFA	DICOM DDCT

<b>MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE</b> Détails des activités par mission	<b>COMMANDEMENT DEVE</b> Direction	<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b> Ouverture des espaces verts	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Plan neige et Verglas en IDF	<b>SANTE PUBLIQUE</b> Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	<b>INHUMATION</b> Inhumation des personnes sans ressources	<b>INHUMATION</b> Inhumation mode normal	<b>INHUMATION</b> Décès massif	<b>AGRICULTURE</b> Nourrissage des animaux	<b>PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES</b> Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	<b>PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES</b> Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	<b>SALUBRITE</b> Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	<b>SECURITE ET SURETE</b> Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	<b>MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC</b> Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	<b>INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS</b> Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
<b>Partenaires externes &amp; Prestataires</b>	L'ensemble des services de l'état, département, région, EPA, EPA municipaux	<b>Atalian Propreté</b> Marché de nettoyage des espaces verts <b>Maintenance Industrie</b> Marché de nettoyage des sanitaires et ascenseurs <b>Korrigan</b> marché dégraffitage / remise en peinture)	PP BSPP Brigade fluviale <b>Prestataire pour les cimetières extramuros et les équipements municipaux</b> (en cas de crise mobilisation des moyens en régie ou prestataires indistinctement)	PP SGZDS (Secrétariat Général de la Zone de Défense et Sécurité)	<b>Eau de Paris</b> pour les fontaines ornementales <b>SETHA</b> pour les fontaines des cimetières extra-muros <b>EIFFAGE</b> pour les réseaux d'eau du Bois de Vincennes	PP, Prefectures, IML, DSP SAEMPF, crematorium. IML APHP HEPAD Associations (ex : les morts de la rue)	PP, Préfectures, IML, ARS IdF, délégués de la chambre funéraire Batignolles et du crematorium du Père-Lachaise. Délégué SEPF	PP, Préfectures, IML, ARS IdF, délégués de la Chambre funéraire des Batignolles et du crematorium du Père-Lachaise. Délégué SEPF	EnvA (Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort) BUSCOZ (paille) Hors marché (alimentation, compléments alimentaires et soins) : UFAB, BIOCER, FERME DE BEAUMONT		<b>Marchés transverses DFA</b> nombreux prestataires externes pour entretien des équipements, pour achats des intrants en culture horticole.	<b>Atalian Propreté</b> Marché de nettoyage des espaces verts <b>Maintenance Industrie</b> Marché de nettoyage des sanitaires et ascenseurs <b>Korrigan</b> marché dégraffitage / remise en peinture) <b>Robert</b> (Marché horticole et entretien)	<b>Marchés transverses DFA</b>	<b>Marchés transverses DFA</b>	<b>Marchés transverses DFA</b>

<b>MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DEVE</b> Détails des activités par mission	<b>COMMANDEMENT DEVE</b> Direction	<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b> Ouverture des espaces verts	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Plan neige et Verglas en IDF	<b>SANTE PUBLIQUE</b> Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	<b>INHUMATION</b> Inhumation des personnes sans ressources	<b>INHUMATION</b> Inhumation mode normal	<b>INHUMATION</b> Décès massif	<b>AGRICULTURE</b> Nourrissage des animaux	<b>PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES</b> Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	<b>PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES</b> Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	<b>SALUBRITE</b> Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	<b>SECURITE ET SURETE</b> Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	<b>MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC</b> Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	<b>INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS</b> Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
<b>Observations / Commentaires</b>	Interface de communication avec le SGC, la DPMP et les services assurée par la MSGC.	50% de l'effectif budgétaire (ATEE + Jardiniers) pour le SEJ et l'AEU (585), 50% de l'effectif budgétaire AAS pour le SAB (25) et les cimetières (72). Locaux sociaux référencés sur l'annuaire DEVE MAJ chaque mois	S'assurer de la présence d'un équipage DPMP pour la sécurisation du lieu d'intervention. Selon l'intensité de l'évènement et le nombre d'intervention, nécessité de doubler à minima l'équipe d'astreinte bucherons nuit, WE et jours fériés. 50% de l'effectif budgétaire bûcherons et maîtrise sylvicole (250)	Agents logés au SAB, SCIM et STVA 196 (SEJ) 127 (SCIM) 32 (SAB) Agents logés pour le STVA 2 agents du pôle technique pour l'AEU	Système d'astreinte fontainerie 7j/7 24/24 Saisonnalité des actions Pour les remises en eau ou hivernage, renforts jardiniers pour monter à 50 agents/jours pour le SEJ En basse saison, 8 agents nécessaires	Espaces de travail/locaux : 3 à Thiais (AA/AAS/Fossoyeurs) Effectif : 4 fossoyeurs (lève Dalle), 1 AA, 3 AAS	Espaces de travail/locaux : 3 par cimetière (AA/AAS/Fossoyeurs) Effectif 50% des AAS (72) et TTPS (12) + 50% des AA (32), + 1 cadre adm par conservation (8)	Espaces de travail/locaux : 3 par cimetière (AA/AAS/Fossoyeurs) Effectif 50% des AAS (72) et TTPS (12) + 50% des AA (32), + 1 cadre adm par conservation (8) Existence d'un plan décès massif du SCIM	Pilotage AEU Effectif : AEU 2/jour SEJ : 1/jour/mini-ferme SAB : 1/ jour (chevaux) Formation au soin des animaux en interne Réserve alimentaire : 1mois.	STVA : 60	Saisonnalité 8 agents SPL (résolution des problèmes sur systèmes d'arrosage / ventilation des serres) STVA : 50% de l'effectif (75)	Service réduit le week-end pour le SAB et le SEJ, pas de service pour le SCIM avec surcroît d'activité le lundi. 50% de l'effectif budgétaire ATEE, soit 149 pour le SEJ, 69 pour le SAB, 50 pour le SCIM, 2 agents du pôle technique.			

INDISPONIBILITE RH	COMMAN- DEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Nombre d'agents par jour nécessaires en MODE DÉGRADÉ	2	208	50	348	8	9	65	112	3	20	40	150 (3 personnes par ateliers SEJ+Bois)	8	25	3
Recours à renfort RH (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Non
Fonctions à renforcer (Nature & quantité)	En fonction des priorisatio ns décidées	Personnels techniques et d'accueil et de surveillance	Arboristes- élagueurs, forestiers et personnel de maîtrise	Personnels techniques	Personnels techniques	Fossoyeurs, AAS, AA	AA, AAS	AA, AAS	Personnels techniques formés aux soins des animaux	Personnels techniques horticoles	Personnels techniques horticoles	Personnels techniques	Personnels techniques	Technique	Chargé de communication

INDISPONIBILITE RH	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Impacts du mode dégradé	Report du pilotage des missions non prioritaires	Difficulté à prendre en charge les incidents ou les urgences retard des missions non prioritaires Non ouverture des espaces non sécurisés et non nettoyés plaintes des usagers, risque fort sur l'image de la Ville Information des risques/dangers sur espaces H24 non sécurisés Ouverture de 2 accès (une entrée et une sortie)	<b>Pour l'astreinte</b> : récupération des agents mobilisés à prévoir, adaptation post crise du planning des astreintes. Augmentation du montant global du coût des astreintes (X2 à minima).	Retard des missions non prioritaires Espaces fermés au public	Retard sur les missions non prioritaires Risques de pertes de végétaux, de pollution des réseaux Dégradation des infrastructures	Mobilisation de l'ensemble des agents sur les inhumations. Allongement des délais Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières fermeture du site Enveloppe HS / déplafonnement des HS	Mobilisation de l'ensemble des agents sur les inhumations. Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS	Mobilisation de l'ensemble des agents sur les inhumations. Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières fermeture du site Enveloppe HS / déplafonnement des HS	Impact RH : recours aux heures supplémentaires et repos compensateurs	Risque de perte d'une partie des végétaux des collections	Risque de perte d'une partie des végétaux en production. Jusqu'à 2 millions de plantes potentiellement concernées selon la saison	Problèmes de salubrité dans les EV, risques sanitaires, plaintes des usagers, risque fort sur l'image de la Ville retard des missions non prioritaires Espaces fermés au public	Mise à l'arrêt des équipements non sécurisables	Réorganisation des tâches si nécessaire	Manque d'information

INDISPONIBILITE RH	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTE PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Observations / Commentaires	Sollicitation du CODIR élargi	SEJ : 111 jardiniers (2 agents par ateliers + 1 encadrants proximité par div) 6 cadres d'astreinte SAB : 25 AAS SCIM : 72 AAS Communication Usagers et élus (+ mairies pour SEJ)	Effectif de 50 bûcherons par jour : 1 AM et 2 ATBE par ateliers + 2 AM d'astreinte S'assurer dès l'annonce de la crise de la disponibilité et de la réactivité des agents potentiels d'astreinte à mobiliser. Disposer d'une liste de contacts avec coordonnées tél. à jour. Nécessité d'une cartographie des lieux d'habitation et des moyens de transports des ATBE non logés pour pouvoir définir un ordre de mobilisation dégradé	Plan neige actualisé en 2022 SEJ 190 hors cadres en 2023 SCIM 128 hors cadres en 2011 SAB 30 hors cadres Hébergement des agents à proximité	Pour les interventions d'urgence ponctuelles, effectif minimum de 2 fontainiers dont 1 B	4 fossoyeurs pour inhumation en caveau, 0 si inhumation en pleine terre 3 AAS 1 AA pour la partie administrative 1 cadre minimum pour l'encadrement Si fermeture du site, renfort DPMP à demander	Activité inégale selon les cimetières, fermetures au public des annexes sauf Batignolles pour mutualisation des AAS. à minima : 4 à 6 AAS/TTPS par conservation 1 AAF par conservation 1 cadre adm mobilisable par jour	3 niveaux de réponses, voir le plan Décès massifs du SCIM 40% de l'effectif situation normale	Si crise majeure, regroupement des animaux sur un seul site. 2 Agents logés font les astreintes (BV et Ferme)	Nb d'agents variable par site. A minima 15 au total sur courte période pour le STVA, jusqu'à 23 si la crise se prolonge	<b>Atelier SPL</b> : 2 agents par jour (binôme nécessaire sur certaines opérations) <b>STVA</b> : Nb d'agents variable par site. 30 mini au CPH Rungis, 5 mini à Achères, 2 mini à Longchamp 2 mini au labo agro, 1 mini au labo CIV sur courte période <b>Passage au double</b> du nb d'agents mini nécessaire si prolongation de la crise RH	Renfort DPE et sociétés privées si nécessaire S'assurer dès l'annonce de la crise de la disponibilité et de la réactivité des agents potentiels à mobiliser. Disposer d'une liste de contacts avec coordonnées tél. à jour. Nécessité d'une cartographie des lieux d'habitation et des moyens de transports des agents pour pouvoir définir un ordre de mobilisation dégradé	Magasin général prioritaire	Missions en partie télétravaillables	Missions en partie télétravaillables

INDISPONIBILITÉ DES LOCAUX & MATÉRIELS	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Organisation en mode dégradé Moyens de substitution à mobiliser en cas d'indisponibilité des ressources matérielles	Télétravail	Marchés Fonctionnelle DPE mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Site alternatif de regroupement des animaux, en général à la ferme de Paris.	Trouver des serres de substitution pour la conservation des plantes de serres et mutualisation de la logistique inter service DEVE (mais pas de solution pour les végétaux en pleine terre). Location d'Algeco si pb locaux sociaux	Impossibilité de trouver des locaux de substitution pour la production des plantes et les labos vu les spécificités des installations, équipements et activités Location d'Algeco si pb locaux sociaux	Mutualisation des locaux et du matériel restant accessibles	Mutualisation logistique Il pourra nous manquer les matières premières pour nos ateliers ou les fournitures pour nos magasins. Dans ce cas, il faudra rechercher d'autres fournisseurs via la DFA	Toute l'activité est transférable en TT	Toute l'activité est transférable en TT
Impacts du mode dégradé sur l'activité (locaux & matériels)	Prêt de matériel informatique+ téléphonique par la DSIN	Ouverture de 2 accès (une entrée et une sortie) Non ouverture des espaces non sécurisés et non nettoyés Messages d'alerte sur jardins ouverts H24	Décalage de l'activité quotidienne et report des activités non-urgentes	Retard missions non essentielles, espaces verts non ouverts au public.	Retard sur les missions non prioritaires Risques de pertes de végétaux, de pollution des réseaux Dégradation des infrastructures	Archivage papier utilisable Allongement des délais Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS / déplafonnement des HS pour la saisie informatique à la reprise fonctionnel des SI	Mobilisation de l'ensemble des agents sur les inhumations. Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS	Mobilisation de l'ensemble des agents sur les inhumations. Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS	Répercussion sur les visites usagers	Impact patrimonial avec perte des collections botaniques Financement des locaux de substitution	Allongement des délais de production, priorisation des moyens. Perte de production, pénurie, allongement des délais de livraison. Financement des locaux/lieux de substitution recours à des prestataires externes	Allongement des délais d'intervention. Financement des locaux de substitution et des prestataires.	Allongement des délais d'intervention. Financement des locaux de substitution et des prestataires.		Quasi nul, sauf si pas d'ordinateur connecté à internet

INDISPONIBILITÉ DES LOCAUX & MATÉRIELS	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Observations / Commentaires	Nécessité pour la DSIN de disposer d'un stock de matériels et d'une logistique de dépannage.	Contrainte de déplacement liée au contexte de crise et aux probables difficultés de circulation urbaine : délai de route à prendre en compte pour se rendre sur le lieu de l'intervention et du domicile à l'atelier pour les agents mobilisés. Communication Usagers et élus (+ mairies pour SEJ)	Contrainte de déplacement liée au contexte de crise et aux probables difficultés de circulation urbaine : délai de route à prendre en compte pour se rendre sur le lieu de l'intervention et du domicile à l'atelier pour les agents mobilisés. Communication Usagers et élus	Contrainte de déplacement liée au contexte de crise et aux probables difficultés de circulation urbaine : délai de route à prendre en compte pour se rendre sur le lieu de l'intervention et du domicile à l'atelier pour les agents mobilisés. Communication Usagers et élus (+ mairies pour SEJ)	Coupures réseaux si impossibilité d'intervention				Le lieu de repli dépend du type d'animaux. Pour les cas particulier, l'AEU travaille avec ses partenaires externes.	Cartographie de locaux de secours et sites de repli.	S'il n'y a plus de locaux pour la production de plantes (serres notamment), quasi impossible de trouver un lieu de substitution car il faut beaucoup d'équipements spécifiques et de technicité. Il en est de même pour le laboratoire.	Cartographie de locaux de secours et sites de repli.	Cartographie de locaux de secours et sites de repli.		

INDISPONIBILITÉ DES S.I.	COMMAN- DEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTU RE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Organisation en mode dégradé Moyens de substitution à mobiliser en cas d'indisponibilité des SI	Activation des SI de secours par la DSIN	Mobilisation de l'encadrement de proximité sur le terrain pour communiquer avec les agents.	Mobilisation de l'encadrement de proximité sur le terrain pour communiquer avec les agents.	Mobilisation de l'encadrement de proximité sur le terrain pour communiquer avec les agents. Priorisation des interventions.	Arrêt de l'arrosage automatique, reprise de l'arrosage manuel.	Activation d'ANKOU SECOURS Mobilisation des gardes travaux et chefs fossoyeurs pour définir les emplacements si pas d'accès à ANKOU. Communication par téléphone si anomalie MYTEAM avec mobilisation de l'encadrement de proximité ordinateur + clef réseau si anomalie internet Utilisation exclusive des procédures papiers	Activation d'ANKOU SECOURS Mobilisation des gardes travaux et chefs fossoyeurs pour définir les emplacements si pas d'accès à ANKOU. Communication par téléphone si anomalie MYTEAM avec mobilisation de l'encadrement de proximité ordinateur + clef réseau si anomalie internet Utilisation exclusive des procédures papiers	Activation d'ANKOU SECOURS Mobilisation des gardes travaux et chefs fossoyeurs pour définir les emplacements si pas d'accès à ANKOU. Communication par téléphone si anomalie MYTEAM avec mobilisation de l'encadrement de proximité ordinateur + clef réseau si anomalie internet Utilisation exclusive des procédures papiers	Impact faible pour une crise mineure	Logiciel de gestion des collections Botalista indisponible	Préservations temporaires des cultures mais activité dégradée (pas de commandes ni de livraisons...) Arrêt de l'activité des laboratoires	Mobilisation de l'encadrement de proximité sur le terrain pour communiquer avec les agents.	Recours au procédures papier		Impossible

INDISPONIBILITÉ DES S.I.	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Impacts du mode dégradé sur l'activité (SI)	Délestage pour assurer la fourniture des SI prioritaires. Mobilisation des cellules courriers et des agents piétons	Délais de traitement et de remontées allongés	Délais de traitement et de remontées allongés	Délais de traitement et de remontées allongés Mise à l'arrêt des équipements non sécurisés	Retards dans les transmissions d'informations	Allongement des délais Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS pour la saisie informatique à la reprise fonctionnel des SI	Allongement des délais Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS pour la saisie informatique à la reprise fonctionnel des SI	Allongement des délais Retard sur le reste de l'activité du service des cimetières Enveloppe HS / déplafonnement des HS pour la saisie informatique à la reprise fonctionnel des SI	Impact faible pour une crise mineure			Délais de traitement allongés	Délais de traitement allongés	Délais de traitement allongés	Pas de possibilité de faire ces activités sans SI.

INDISPONIBILITÉ DES S.I.	COMMAN- DEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTU RE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
Observations / Commentaires	Mobilisation de la mission informatique de la DEVE	Contrainte de déplacement liée au contexte de crise et aux probables difficultés de circulation urbaine : délai de route à prendre en compte pour se rendre sur le lieu de l'intervention et du domicile à l'atelier pour les agents mobilisés. Communication Usagers et élus (+ Mairies pour SEJ)	Communication Usagers et élus	Contrainte de déplacement liée au contexte de crise et aux probables difficultés de circulation urbaine : délai de route à prendre en compte pour se rendre sur le lieu de l'intervention et du domicile à l'atelier pour les agents mobilisés. Communication Usagers et élus (+ Mairies pour SEJ)	Mise à jour des plans réseaux en version papier.				Registre papier réglementaire .	Pas d'effet majeur		Dysfonctionnements SI sans objet à court terme	Sans objet à court terme	Sans objet à court terme	

INDISPONIBILITÉ DES PRESTATAIRES & FOURNISSEURS	COMMANDEMENT DEVE Direction	ACCUEIL DU PUBLIC Ouverture des espaces verts	SECURITE PUBLIQUE Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	SECURITE PUBLIQUE Plan neige et Verglas en IDF	SANTÉ PUBLIQUE Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	INHUMATION Inhumation des personnes sans ressources	INHUMATION Inhumation mode normal	INHUMATION Décès massif	AGRICULTURE Nourrissage des animaux	PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	SALUBRITE Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	SECURITE ET SURETE Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique	
Organisation en mode dégradé Moyens de substitution à mobiliser en cas d'indisponibilité des prestataires & fournisseurs	Sans objet	Reprise en régie sauf pour les sanitaires qui ne pourront pas être ouverts retard dans l'ouverture des jardins	Mobilisation des équipes en régie selon priorisations	Priorisation des interventions	Coupures d'eau en amont du problème par le personnel technique.	Le délégataire SEPF fait appel à de la sous-traitance en cas d'indisponibilité du personnel de l'entreprise. Le délégataire SEPF a un stock de crise qui a été déjà mis à contribution lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le délégataire de la chambre funéraire des Batignolles peut installer des containers frigorifique en cas de surmortalité (déjà fait pour COVID-19). Le délégataire du crématorium du Père-Lachaise dévoiera ses crémations vers d'autres crématoriums de son groupe si le CPL n'est pas accessible (déjà fait lors de l'incendie). En cas de surmortalité les agents du CPL sont mis à contribution et font des roulements pour augmenter les cadences de crémations.	Inhumation en caveau provisoire	En cas de défaillance des pompes funèbres, les creusements peuvent être directement assurés par les équipes du SCIM. Ce qui avait été fait brièvement en avril 2020.	Impact faible pour une crise mineure		Arrêt de l'activité si prestataires indisponibles (plus de maintenance des équipements, plus d'achats d'intrants en production ou dans les labos...)	Reprise en main régie	Priorisation des interventions	Réorganisation du calendrier des travaux si possible		

<b>INDISPONIBILITÉ DES PRESTATAIRES &amp; FOURNISSEURS</b>	<b>COMMANDEMENT DEVE</b> Direction	<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b> Ouverture des espaces verts	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Mise en sécurité des arbres (sur voie publique et dans les espaces verts)	<b>SECURITE PUBLIQUE</b> Plan neige et Verglas en IDF	<b>SANTE PUBLIQUE</b> Gestion de l'eau dans les espaces verts, fontainerie EP (eau potable), ENP (eau non potable), brumisateurs	<b>INHUMATION</b> Inhumation des personnes sans ressources	<b>INHUMATION</b> Inhumation mode normal	<b>INHUMATION</b> Décès massif	<b>AGRICULTURE</b> Nourrissage des animaux	<b>PRESERVATION DES COLLECTIONS VEGETALES</b> Entretien et préservation des végétaux des 4 sites du Jardin Botanique : serres d'Auteuil, Parc Floral, Bagatelle, Arboretum	<b>PRESERVATION DES CULTURES ET LABORATOIRES</b> Production horticole en pépinières, serres Production de végétaux au laboratoire de culture in vitro	<b>SALUBRITE</b> Entretien propreté des Espaces Verts Nettoyage zones insalubres et campements	<b>SECURITE ET SURETE</b> Mise en sécurité des équipements non bâtis, maintenance site, matériel, gestion du magasin général (stock)	<b>MAITRISE D'OUVRAGE JARDINS ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC</b> Suivi des chantiers, études, suivi administratif et financier	<b>INFORMATION DES USAGERS ET DES PERSONNELS</b> Communication interne et information des usagers, communication digitale, signalétique
<b>Impacts du mode dégradé sur l'activité (prestataires &amp; fournisseurs)</b>	Sans objet	HS à prévoir	Sites non sécurisés maintenus fermés	Mise à l'arrêt des équipements non sécurisés	Reprise en main en régie	L'activité se fait en mode tendu et les délais de prise en charge se rallongent. Les délégataires s'organisent pour assurer la continuité du service public mais les conditions d'accueil des familles ne sont pas optimales.			Impact faible pour une crise mineure		Externalisation des activités : achats de plantes au privé, analyses de sols au privé	HS à prévoir	Mise à l'arrêt des équipements non sécurisables	Retard de livraison	
<b>Observations / Commentaires</b>	Sans objet				Intervention BSPP si incapacité d'agir en régie.	Dans le cas de la crise du COVID, les familles n'ont pas pu assister au départ des défunts ou à la fermeture des cercueils. Cette situation est à éviter le plus possible pour le bien être psychologique des familles.			Prestataires hors marché, sauf celui du foin. 1 mois de réserve alimentaire et médicamenteuse.	Pas de prestataire tout est géré en régie		Renfort DPE à organiser	Le SPL fonctionne déjà très majoritairement en régie. Il pourra nous manquer les matières premières pour nos ateliers ou les fournitures pour nos magasins. Dans ce cas, il faudra rechercher d'autres fournisseurs via la DFA	Existence de pénalités.	Pas de prestataire tout est géré en régie

DEVE – service des cimetières. C. Roques 18/10/2016

### PLAN ORSEC - GESTION DES DECES MASSIFS

#### Capacités d'inhumation des cimetières parisiens

En cas de surmortalité importante (attaques biologiques, nucléaires...) ou d'impossibilité d'accéder aux cimetières (inondations), le service des cimetières pourrait :

- ✓ Ne plus être capable d'attribuer des concessions funéraires aux familles touchées par un décès et ne possédant pas de sépulture de famille dans les cimetières parisiens ou n'étant pas capables de prouver leurs droits sur une tombe existante.
- ✓ Ne plus être capable d'assumer la gestion des 20 cimetières municipaux
- ✓ Ne plus disposer des terrains funéraires suffisants aux inhumations

En effet, bien que la Ville dispose d'emplacements pouvant être attribués et des personnels nécessaires à la chaîne funéraire, ses moyens sont dimensionnés pour répondre à un taux de mortalité « normal » (taux moyen de la décennie considérée éventuellement augmenté de la mortalité liée à des événements exceptionnels tels que canicule 2003, attentats du 13 novembre 2015...)

Les personnels du service des cimetières se composent d'environ 480 personnes :

- ✓ L'encadrement administratif (chef de service/adjoint = 2, conservateurs et adjoints = 16, chef du bureau des concessions et adjoint = 2)
- ✓ L'encadrement intermédiaire (maîtrise de la surveillance, du fossoyage et de l'entretien) soit environ 50 agents
- ✓ Les personnels d'exécution : environ 50 adjoints administratifs (montage des dossiers funéraires), environ 130 agents de la surveillance (police des cimetières) environ 95 fossoyeurs (creusements, inhumations, exhumations...) et environ 100 agents d'entretien d'espaces (cantonniers)
- ✓ La division technique (environ 15) et le bureau des concessions (environ 10)

**Phasage en cas de surmortalité :** l'ensemble de ces fonctionnaires devront être exclusivement consacrés aux tâches d'inhumation et de contrôle de ces inhumations. Par conséquent, un plan de fonctionnement en trois phases a été élaboré pour les cimetières parisiens :

**Phase 1 :** tant que la situation le permet, inhumations dans tous les cimetières parisiens en concessions familiales existantes ou nouvelles, sous réserve que les acquéreurs et/ou demandeurs soient capables de fournir les justificatifs demandés et de payer le prix (désorganisation administrative du pays) La situation est à peu près normale.

**Phase 2 :** aggravation de la crise (augmentation des inhumations) Pour retarder au maximum le seuil de saturation, les mesures suivantes pourront être adoptées :

- ✓ arrêt des inhumations dans les cimetières annexes (sauf Batignolles) pour regrouper les effectifs AAS (soit 9 agents formés au funéraire) et les fossoyeurs sur les cimetières les plus importants. Si poursuite de l'aggravation de la crise, arrêt des inhumations en cimetières intra-muros où l'activité funéraire est faible et le nombre de terrains funéraires très limité.
- ✓ arrêt de toutes les opérations funéraires hors inhumations et de tout travail domanial (reprises, démolitions et exhumations administratives) afin de se consacrer exclusivement aux inhumations
- ✓ maintien de la vente des concessions tant que ce service pourra être assuré (pas de désorganisation administrative française)
- ✓ maintien de l'accès des cimetières aux seuls marbriers chargés de construire un caveau, ouvrir et fermer un caveau (pas de nettoyage, ni de travaux hors inhumation) surveillés par des AAS spécifiques (lors des dernières fermetures exceptionnelles, faute de surveillance, vols sur les tombes, dépôts sauvages de béton, vol de bastings...)
- ✓ problème du creusement mécanique (actuellement interdit pour le SEPF afin de protéger le domaine)

✓ fermeture des cimetières au public, hors convois (trouver solution car lors des fermetures exceptionnelles, les gens prétendent faire partie d'un convoi funéraire pour entrer dans le cimetière. Leur demander le nom du défunt est impossible quand ils se présentent à plus de dix – un ou deux AAS n'arrivent pas les bloquer à l'entrée) Objectif : limiter au maximum les personnels nécessaires à la surveillance et à l'entretien des sites. Une seule porte d'accès aux cimetières sera ouverte et gardiennée pour l'accueil des convois éventuellement avec 'aide de la DPSP (obligation de surveiller tout de même les portes fermées ou de les bloquer avec des engins sinon le public force les vérins des portails...) Les personnels libérés (AAS et fossoyeurs) de leurs fonctions habituelles seront répartis dans des équipes d'inhumation, avec ou sans changement de site.

Phase 3 : dès que le système d'inhumation traditionnel arrive à saturation, le service des cimetières regroupe tous ses effectifs disponibles et les inhumations se feront exclusivement en « terrains communs en pleine terre » au cimetière parisien de Thiais (divisions réservées aux décès massifs, actuellement occupées par le centre de production horticole de Rungis)

✓ Une première division en pleine terre du cimetière parisien de Thiais sera préparée durant la phase 2 pour accueillir les corps.

✓ Des personnels originaires des autres conservations, voire d'autres services de la DEVE, devront être envoyés en renfort (creusement, surveillance...)

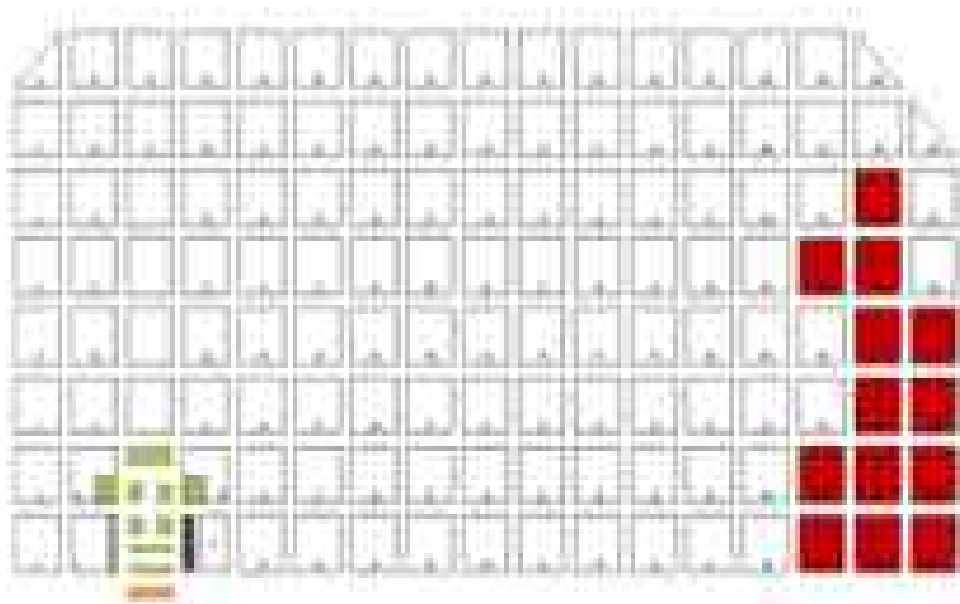
✓ Eventuelles dérogations règlementaires pour obtenir l'autorisation d'inhumer en superposition à 2m de profondeur (2 corps), 2,5m (3 corps) voire 3 m (4 corps)

✓ Mise en place d'un système d'identification matérielle des corps (bracelets avec nom, provenance du défunt, date de décès...) permettant une éventuelle future restitution des dépouilles.

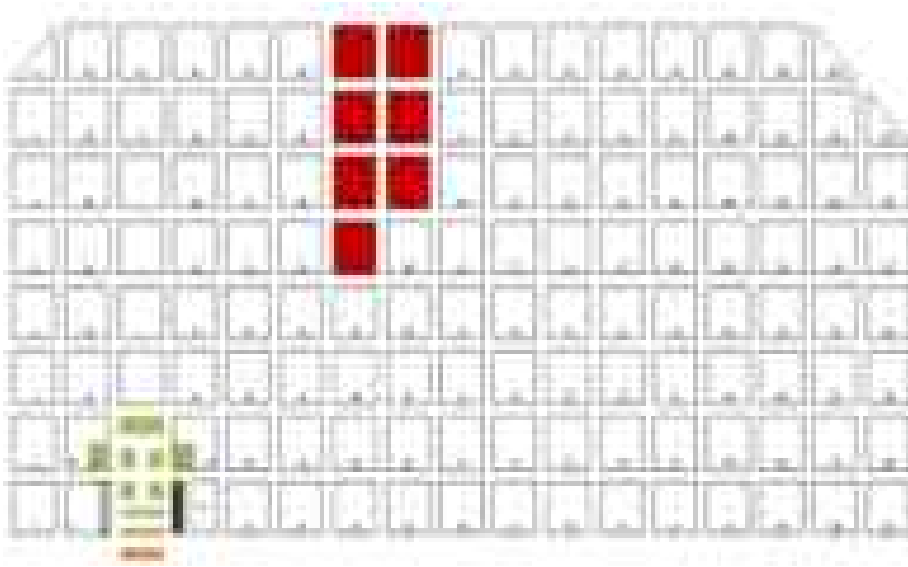
✓ Mise en place d'un logiciel spécifique de gestion des divisions décès massifs (DSTI ?)

✓ Mesures logistiques permettant au cimetière parisien de Thiais de continuer à fonctionner (électricité, fluides, chauffage, logement et restauration éventuels des agents, moyens informatiques, réparations, carburants, renforts de sécurité pour empêcher le public d'accéder au cimetière, gestion externalisée des médias...)

**Divisions de « décès massifs »** à Thiais parisien : 13 divisions de 80mx80m (24 lignes de 46 tombes environ) Soit 1 100/1600 corps inhumés en pleine terre à 1,5m ou 2200/3800 corps si on inhume sur deux strates jusqu'à 2m, ou 3 300/4 800 corps si on inhume sur 3 strates. Le passage aux fosses communes permet d'inhumer un plus grand nombre de corps.



**Divisions « terrains communs en caveaux autonomes »** : 3 600 caveaux individuels sur 7 divisions (environ 500 caveaux/division)



NB. : Les paramètres d'inhumation seront différents si les corps sont contaminés et/ou contaminants (risque pour les personnels, pas de restitution ultérieure et gel définitif des divisions de décès massifs, sécurité des lieux dans le futur, pollution des sols...)